



**Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028**



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Eure



## SOMMAIRE

Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la Convention territoriale globale .....	8
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	8
Article 3.1 - Les champs d'intervention de la CCLPA.....	8
Article 3.2 - Les champs d'intervention de la MSA.....	9
Article 3.3 - Les champs d'intervention de l'ARS.....	10
Article 3.5 - Les champs d'intervention de la Région .....	10
Article 3.6 - Les champs d'intervention de l'Etat.....	11
Article 3.7 - Les champs d'intervention de la DSDEN .....	11
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins .....	11
Article 5 - Engagements des partenaires.....	12
Article 6 - Modalités de collaboration .....	12
Article 7 - Echanges de données.....	13
Article 8 – Communication.....	13
Article 9 – Evaluation.....	14
Article 10 - Durée de la convention.....	14
Article 11 - Exécution formelle de la convention .....	14
Article 12 - La fin de la convention .....	14
Article 13 : Les recours.....	15
Article 14 – Confidentialité.....	15
ANNEXE 1 – Le diagnostic partagé .....	17
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale .....	37
ANNEXE 3 – Plan d'action 2024-2028 – moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés .....	39
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnelle et suivi de la CTG.....	52
ANNEXE 5 – Evaluation.....	54
ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire .....	55

**Entre :**

***La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure,***

Représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN et par son Directeur, Monsieur Charles MONTEIRO, dont le siège est situé 11 allée des Soupirs – CS 82601 - 27026 ÉVREUX Cedex, dûment autorisés à signer la présente convention

**Ci-après dénommée « la CAF » ;**

**Et**

***La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge,***

Représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dont le siège est situé 21 bis rue de Lisieux - 27230 THIBERVILLE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire ;

**Ci-après dénommée « la CCLPA » ;**

**Et**

***La Mutualité Sociale Agricole Haute-Normandie,***

Représentée par son Président, Monsieur Grégoire PETIT, et par son Directeur Général, Monsieur Yannick LE GOFF, dont le siège est situé 32 rue Politzer - 27036 ÉVREUX Cedex, dûment autorisés à signer la présente convention par délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale ;

**Ci-après dénommée « la MSA » ;**

**Et**

***L'Agence Régionale de Santé Normandie,***

Représentée par son Directeur Délégué Départemental de l'Eure, Monsieur Philippe LUCCIONI-MICHAUX, dont le siège est situé Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, dûment autorisé à signer la présente convention par délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ;

**Ci-après dénommée « l'ARS » ;**

**Et**

***Le Conseil Régional de Normandie,***

Représenté par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dont le siège est situé Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – CS 50523 – 14035 CAEN Cedex 1, dûment autorisé à signer la présente convention ;

**Ci-après dénommée « la Région » ;**

**Et**

**L'État,**

Représenté par le Préfet de l'Eure, Monsieur Simon BABRE, dont le siège est situé 9 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisé à signer la présente convention,

**Ci-après dénommée « l'État » ;**

**Et**

**La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Eure,**

Représentée par sa Directrice Académique, Madame Françoise MONCADA, dont le siège est situé 24 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisée à signer la présente convention ;

**Ci-après dénommée « la DSDEN ».**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge n°2023/156 en date du 15 décembre 2023 portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA du 04 juin 2024 ;

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- **Les caractéristiques territoriales suivantes :**

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge est née de la fusion des Communautés de Communes de Cormeilles, Vièvre-Lieuvin et Thiberville le 1er janvier 2017.

Composée de 51 communes, elle accueille 20 456 habitants sur son territoire de 412 km<sup>2</sup>. 90 % du territoire est naturel ou agricole, 10 % d'espaces urbanisés.

Situé à égale distance de plusieurs agglomérations (Caen, Rouen, Evreux) et/ou villes de taille moyenne (Bernay, Lisieux, Pont-Audemer), elle permet aux habitants de pouvoir se déplacer via un réseau routier plutôt bien desservi.

Ce territoire rural et étendu s'accompagne cependant de difficultés de mobilité en raison de l'absence de transport en commun et de réseau ferroviaire. Même s'il se situe à équidistance des agglomérations, il n'en reste pas moins éloigné de celles-ci, ce qui constitue un frein dans les déplacements des habitants.

Ce territoire, inscrit en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), fait partie des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) les moins densément peuplés du département de l'Eure. Cependant, il est à noter une reprise de l'évolution démographique de manière significative et continue depuis 1999. Cependant, la variation annuelle de la population est en baisse depuis 2014 (+ 0,3) mais reste supérieure à celle du département (+ 0,23).

La structuration de la population s'inscrit dans la moyenne départementale. Bien que la proportion des moins de 14 ans représente 18.7 % de la population en 2020, la population est plutôt vieillissante.

- Situation économique

Globalement, il s'agit d'une population active dont le revenu médian et la part des ménages fiscaux imposés sont inférieurs à la moyenne départementale.

La CCLPA est également le territoire du département dont la part des emplois liés à l'agriculture est la plus importante (16.8 %). Les ouvriers et employés constituent les catégories sociales les plus représentées.

Le taux de chômage est inférieur à celui du département (8,7 % pour 9,9 % dans l'Eure). Le profil type du demandeur d'emploi est composé de 57 % chez les femmes et il est supérieur à celui du département (53 %). Il faut également souligner que le niveau de qualification et de diplôme est inférieur à la moyenne départementale.

Il est relevé un fort déficit d'emplois sur le territoire. La Communauté de Communes est marquée par un déséquilibre défavorable dans les navettes domicile-travail. En effet, 1 actif sur 5 travaille dans sa commune de résidence (1 800 actifs). Entre 25 et 37 % travaillent dans les communes pôles (Thiberville, Cormeilles, Épaignes, Lieurey), là où se situent également les zones d'activités économiques.

- Logement / habitat

Il ressort une véritable prégnance des maisons individuelles dont les habitants du territoire sont très majoritairement propriétaires. On compte tout de même 4,5 % de logements sociaux à l'échelle de la CCLPA avec + 52 logements en 10 ans, soit plus de 500 logements sociaux. Une part importante de logements sociaux se situe sur Thiberville (18 %), Saint Germain la Campagne (16 %) et Épaignes (15 %).

- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :**

- La petite enfance

Jusqu'en 2023, l'accueil des enfants de moins de 3 ans chez une assistante maternelle était le seul mode de garde sur le territoire. La Protection Maternelle Infantile (PMI) recense 134 assistantes maternelles dont 121 sont en activité, soit un taux d'activité de 90 %. Le territoire est doté de 3 Relais Petite Enfance (RPE) portés par la CCLPA. En 2024, 2 micro-crèches privées de 12 berceaux se sont implantées au Nord du territoire (Épaignes, le Torpt).

- L'enfance – jeunesse

17 écoles et 2 collèges sont implantés sur le territoire. 3 autres collèges publics hors du territoire accueillent les jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes. Après le collège, les jeunes sont orientés vers des établissements privés ou publics (lycées, lycées technologiques, professionnels, agricoles, CFA, Greta, etc.) hors du territoire.

La collectivité est signataire d'un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour 6 groupes (Thiberville, Martainville, Saint Germain la Campagne, Saint Etienne l'Allier, Morainville-Jouveaux et Cormeilles).

L'offre d'accueil et de loisirs à destination des mineurs est répartie de façon homogène : 3 accueils extrascolaires, 3 accueils jeunes, 13 accueils périscolaires.

L'association des Loisirs Éducatifs du Canton de Thiberville (ALECT) organise l'accueil de loisirs sur Thiberville durant les vacances scolaires.

- Handicap – accès aux droits

Les structures d'accueil de public handicapé sont implantées sur la commune d'Épaignes : le foyer du Grand lieu, Maison d'accueil spécialisée et des logements pour adultes.

Une maison France Services a ouvert ses portes le 09 octobre 2023 à Épaignes. Les lieux de premier accueil social inconditionnel sont inexistant sur le territoire, obligeant les habitants à se rabattre sur les territoires limitrophes pour en bénéficier.

En 2024, 5 Maisons de Santé, Pôles de santé libéraux ambulatoires (PLSA) gérés par une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) sont implantées sur le territoire.

Les PLSA regroupent 43 % des professionnels de santé du territoire.

- Animation de la vie locale

L'EPCI dispose de plusieurs équipements et d'un tissu associatif important permettant une accessibilité aux sports et aux loisirs. Cependant, l'offre culturelle est limitée. Il n'existe pas à ce jour de structures agréées "Espace de Vie Sociale" ou "Centre Social".

- **Le territoire concerné par la CTG est celui de la CCLPA et les champs d'intervention prioritaires figurent en annexe 3.**

- **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :** l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

- **Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs :**  
Les degrés d'intervention des partenaires figurent dans l'annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF, la CCLPA, la MSA, l'ARS, le Département la Région, l'État et la DSDEN souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : 3 RPE, 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires, 13 accueils périscolaires, et 1 ALSH extrascolaire géré par l'association A.L.E.C.T sur Thiberville.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : 6 collectifs dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, 3 accueils adolescents, 2 Promeneurs du net, Chantiers jeunes bénévoles.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle : offre de travail social.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement : offre de travail social, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunal.

## **ARTICLE 3.1 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CCLPA**

Conformément à l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-11 portant modification des statuts, la CCLPA dispose des compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique dont création d'offices de tourisme ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schémas de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

#### COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;
- Politique du logement et cadre de vie (OPAH, PIG) ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale : étude, création, aménagement, entretien, gestion de résidences pour personnes âgées, service d'aide à domicile, Maison des associations d'intérêt communautaire, d'équipements d'accueils de loisirs et périscolaire, de culture, de jeunesse d'intérêt communautaire, Relais Petite Enfance, adhésion à la MILOE, organisation et prise en charge d'activités impliquant la participation d'intervenants agréés par l'Education Nationale dans les écoles
- Accompagnement à toutes les actions menées en matière d'orientation (information sur les métiers et les formations, de la mixité et de l'égalité professionnelle en direction des élèves et des familles, des apprentis et des étudiants).

#### COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Assainissement non collectif ;
- Déploiement très haut débit ;
- Transports collectifs ;
- Santé (étude, construction et aménagement des maisons de santé) ;
- Urbanisme (instruction dossiers).

### ARTICLE 3.2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA

Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale et de son plan d'action 2021-2025, la MSA Haute-Normandie porte le développement de projets et de services innovants sur les territoires ruraux en mobilisant les acteurs locaux, les habitants, les institutions, afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Elle s'appuie sur son organisation en guichet unique pour mettre en place des actions au niveau local répondant à des besoins repérés, dans des domaines variés : la vie familiale, l'autonomie des jeunes, la prévention santé, le bien vieillir...

Fort de ces engagements, la MSA Haute-Normandie souhaite intervenir sur les thématiques suivantes dans le cadre de la présente CTG :

- L'orientation, la formation, l'insertion ;
- Amélioration de l'offre de santé ;
- Programme de prévention et promotion en santé ;
- Amélioration de la mobilité ;
- Amélioration de l'habitat ;
- La petite enfance ;
- Enfance ;
- Ambition jeunesse ;
- Familles et parentalité ;
- Handicap ;
- Actions éducatives, sportives et culturelles ;
- Évènementiel ;

- Accès aux droits et au numérique ;
- Animation vie sociale et vie associative ;
- Animation des démarches administratives.

### **ARTICLE 3.3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE L'ARS**

L'ARS a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

En cohérence avec le projet régional de santé, fondé sur un principe de proximité et sur la connaissance de l'environnement départemental et des acteurs locaux, l'échelon départemental est chargé :

- D'animer et coordonner la mise en œuvre du projet régional de santé et des objectifs du conseil national de la refondation dans le cadre d'une feuille de route départementale déclinée à chaque niveau territorial infra-départemental adéquat en favorisant la convergence des actions publiques ;
- D'animer et d'accompagner les acteurs locaux au niveau territorial le plus adapté en favorisant la mise en œuvre des outils de contractualisation utiles à la réalisation des objectifs, et notamment les contrats locaux de santé, les contrats de ruralité, la politique de la ville... ;
- De favoriser la mise en place de parcours de santé au profit des populations du territoire en garantissant une cohérence territoriale et la transversalité des actions.

Pour décliner cette feuille de route sur le territoire du Lieuvin Pays d'Auge, l'ARS sera chargée plus particulièrement de :

- Adapter les actions de préventions en fonction des indicateurs de santé du territoire ? dans une démarche de co-construction avec les autres partenaires entrant dans le champ de la prévention ;
- Poursuivre la structuration de l'offre de soins sur le territoire du Lieuvin Pays d'Auge en s'appuyant sur les opérateurs présents, en faveur notamment d'une communauté professionnelle territoriale de santé - CPTS - (PSLA, acteurs des secteurs médico-social et social et acteurs sanitaires) ; agir dans un objectif de réductions des inégalités sociales et territoriales de santé en organisant des dispositifs de prise en charge des publics du territoire les plus éloignés des soins et de la prévention.

En signant cette convention, l'ARS s'engage à :

- Participer aux différentes instances de suivi de la convention
- Co-animer certains temps de travail spécifiques sur la santé, en s'appuyant sur les ressources existantes sur le territoire (coordination PSLA, DAC...)
- Faire le lien, en tant que de besoin, avec les partenaires institutionnels, les associations et les dispositifs avec lesquels elle contractualise
- Partager les données quantitatives ou qualitatives en sa possession
- Accompagner l'élaboration d'un contrat local de santé (financement d'une partie du poste de coordination, co-pilotage du contrat...)

### **ARTICLE 3.4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA REGION**

Au titre de ses compétences et de ses politiques, la région Normandie s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur pour soutenir les projets relevant de ses champs d'intervention notamment dans les domaines :

- De la santé avec le financement des pôles de santé locaux ambulatoires et du réseau territorial de promotion de la santé ;

- De l'orientation et la formation professionnelle, et la participation au réseau des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion ;
- De la mobilité, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale ;
- De l'éducation, au travers de son programme régional des actions éducatives
- De l'habitat et du logement avec le soutien au renforcement de l'offre locative dans les centres-villes et centres-bourgs, ainsi qu'en faveur de la rénovation des copropriétés.

Par ailleurs, en tant qu'autorité de gestion, la Région pourra mobiliser, d'une part, des Fonds européens avec le programme LEADER, qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) et d'autre part du FEDER pour les rénovations des logements sociaux.

### ARTICLE 3.5 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE L'ETAT

Représentant de l'Etat dans le département, le Préfet de l'Eure a la charge des intérêts nationaux et assure la direction des services de l'état dans le département.

L'action de l'État sur le territoire de la CCLPA étant diverse et plurielle, la Préfecture de l'Eure s'engage sur la Convention Territoriale Globale et pourra mobiliser ses équipes et ses dispositifs en fonction des besoins, après étude et concertation.

### ARTICLE 3.6 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA DSDEN

L'administration de l'Éducation Nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont des services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Eure s'engage de manière globale dans les actions qui touchent la continuité éducative (petite enfance, enfance et jeunesse) et la parentalité.

La DSDEN de l'Eure pourra mobiliser ses équipes et ses dispositifs en fonction des besoins, après étude et concertation.

### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, c'est-à-dire :**
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants ;
  - Favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire ;
  - Renforcer et adapter l'offre d'accueil des jeunes enfants à la demande et aux besoins des familles du territoire ;
  - Développer une offre enfance/jeunesse adaptée aux besoins des familles et du jeune.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, à savoir :**
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
  - Développer une offre diversifiée et structurée en adéquation avec les besoins repérés sur le territoire, afin de réduire les inégalités d'accès pour les parents ;
  - Assurer une meilleure visibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des familles et des partenaires à l'information.

- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement, à savoir :**
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
  
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Au regard du diagnostic local (cf. annexe 1) et de l'enjeu d'élaboration de la présente CTG, les champs d'intervention prioritaires sont :

- La solidarité, le pouvoir d'agir et l'animation de la vie sociale,
- La mobilité,
- L'accès aux droits et aux services,
- L'égalité des chances et l'ouverture culturelle,
- La prévention santé et parcours de soins.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

L'ensemble des partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention (Annexe 3).

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de l'Eure et de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et des représentants des institutions partenaires signataires : MSA Haute-Normandie, ARS Normandie, Conseil Départemental de l'Eure, Conseil Régional de Normandie, Préfecture de l'Eure et la DSDEN.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la CCLPA.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions constituant l'annexe 3 de la présente convention.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation devront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5 par voie d'avenant en 2025, suite à l'élaboration de l'ensemble des fiches action. Ils permettront de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

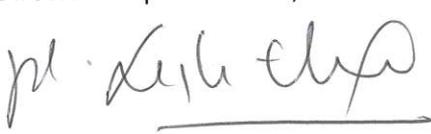
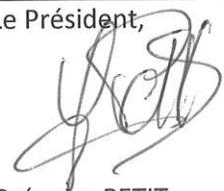
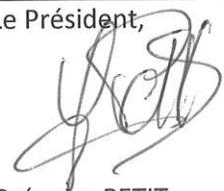
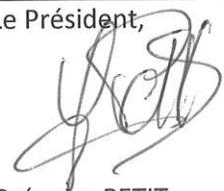
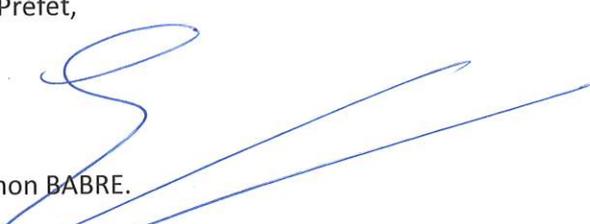
**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Thiberville Le 19 septembre 2024,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

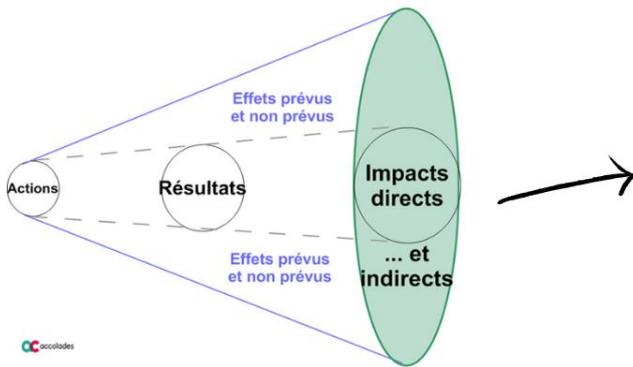
Cette convention comporte 16 pages et les six annexes énumérées dans le sommaire.

<p>La Caf de l'Eure Le Président,</p>  <p>Philippe CHARPIN.</p>	<p>Le Directeur,</p>  <p>Charles MONTEIRO.</p>	<p>La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,</p>  <p>Etienne LEROUX.</p>		
<p>L'ARS Normandie Le Directeur départemental,</p>  <p>Philippe LUCCIONI-MICHAUX.</p>	<p>La MSA Haute Normandie</p> <table border="1"><tr><td data-bbox="868 817 1161 1064"><p>Le Président,</p><p>Grégoire PETIT.</p></td><td data-bbox="1161 817 1520 1064"><p>Le Directeur Général,</p><p>Yannick LE-GOFF.</p></td></tr></table>		<p>Le Président,</p>  <p>Grégoire PETIT.</p>	<p>Le Directeur Général,</p>  <p>Yannick LE-GOFF.</p>
<p>Le Président,</p>  <p>Grégoire PETIT.</p>	<p>Le Directeur Général,</p>  <p>Yannick LE-GOFF.</p>			
<p>La Préfecture de l'Eure Le Préfet,</p>  <p>Simon BABRE.</p>	<p>La Région Normandie Le Président,</p>  <p>Hervé MORIN.</p>			
<p>La DSDEN de l'Eure L'Inspectrice Académique,</p>  <p>Françoise MONCADA.</p>				

Préambule

# Démarche méthodologique

*selon l'approche orientée changement*



**Résultats** : changements produits directement par l'action. Il est immédiat et visible, en lien avec l'opérationnalité. À comparer avec les objectifs formalisés avant le lancement du projet.

**Effets** : incidences directes et indirectes de l'action. Résultats directs du projet mais aussi de facteurs extérieurs. Les effets peuvent être anticipés, mais avec une marge d'incertitude

**Impacts** : Changement durable observé, en lien logique avec les résultats et les effets produits par l'action et des facteurs extérieurs.

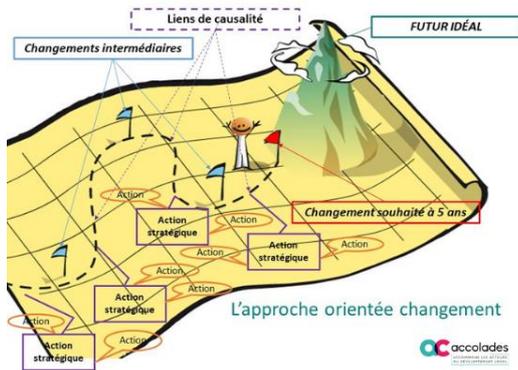
**2 niveaux de complexité de la mesure d'impact** :

- Mesurer le changement
- Évaluer la contribution de l'action à ce changement

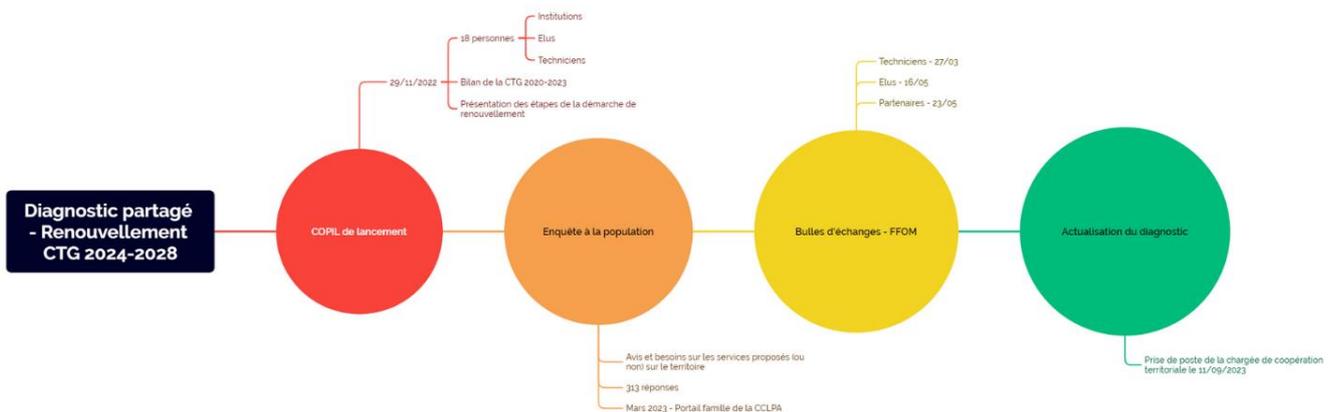
**L'approche orientée changement : construire un projet de développement territorial à fort impact social**

Cette méthode vise à évaluer ce que le projet va produire comme impact sur les publics et sur le territoire à travers un **processus de changements** (changement visés temps du projet et leurs changements intermédiaires).

Au delà de l'approche, elle invite toutes les parties prenantes d'un projet à s'accorder sur un **futur idéal commun** et à s'interroger sur leurs **positions respectives**.



- 1 La démarche de renouvellement de la Ctg a été lancée le 29/11/2022 à l'occasion d'un comité de pilotage réunissant 18 personnes des institutions suivantes : Caf de l'Eure, MSA Haute-Normandie, techniciens de la CC Lieuvain Pays d'Auge et élus du territoire (maires et adjoints et membres de la commission Enfance Jeunesse Orientation). Un bilan des actions menées en 2022 ainsi qu'une présentation des étapes du renouvellement de la convention ont été menées.
- 2 A l'issue du copil, une consultation des usagers a été lancée en mars 2023 via le Portail famille de la collectivité et a obtenu 313 réponses.
- 3 Ces données ont été croisées avec celles des bulles d'échanges organisées entre mars et mai 2023 avec les techniciens, les élus et les partenaires (FFOM et diagnostic par thématique)
- 4 Suite à la prise de poste de la chargée de coopération territoriale, le diagnostic a été actualisé et enrichi par des données statistiques et avec des entretiens avec les services de la CCLPA et des partenaires. Ce diagnostic est synthétisé dans la carte mentale.





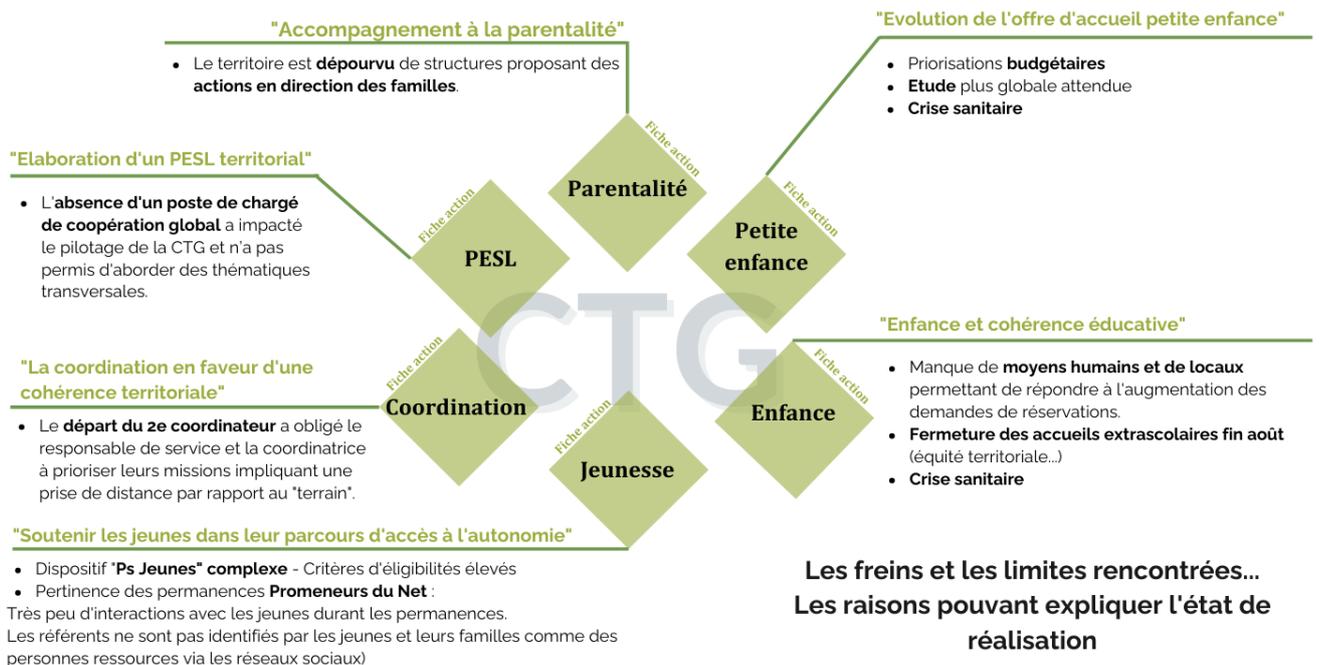
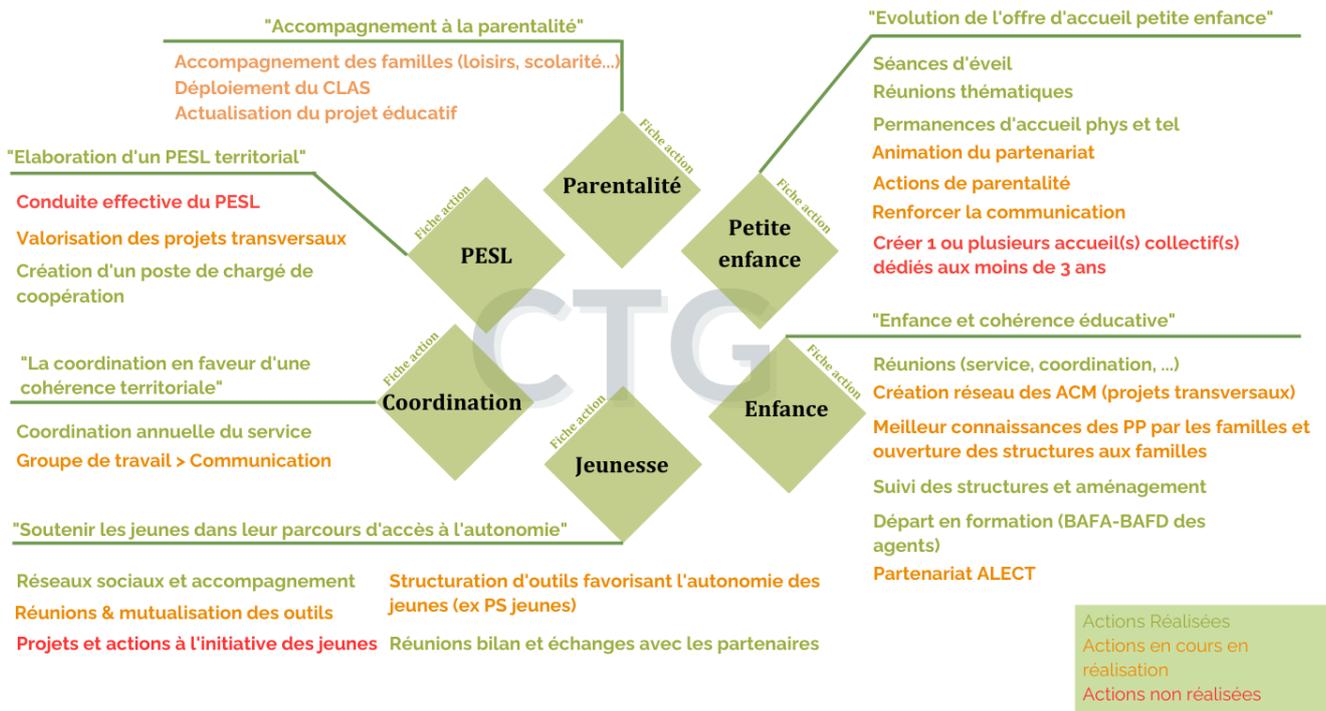
**Légende**

- Elus
- Partenaires
- Techniciens
- Habitants

1

# Bilan des actions

2020-2023





## Consultation des usagers

**2 Consultation des usagers**  
Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

**313**  
familles / réponses \*  
\* 2404 familles en décembre 2023

- Epaignes (16,5%)
- Lieurey (9,4%)
- Thiberville (5,8%)



- 85,5% en couple
- 67% des répondants ont 2 enfants ou + (majoritairement entre 3 et 11 ans)

96,5% des répondants sont en situation d'emploi

- Horaires fixes (64,2%)
- Horaires variables (39,7%)
- Horaires atypiques (13,5%)



**Questionnaire à compléter en ligne**  
Accessible du 01/03/23 > 22/03/23  
6 thèmes abordés  
Anonyme / 10' environ

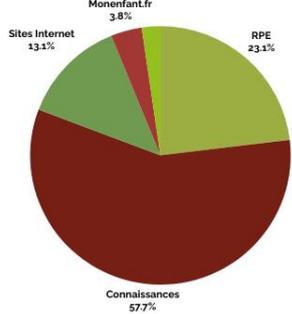
**2 Consultation des usagers**  
Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

**PETITE ENFANCE**



- **MODES D'ACCUEIL**
  - o 65% des familles sont **employeurs** d'une **assistante maternelle**
  - o 24% font appel à l'**entourage** ou à la famille (congé parental, accueil ponctuel, )
  - o 11% des familles sont usagers d'un **accueil collectif hors du territoire**.
  - o Les familles utilisatrices d'un mode d'accueil hors territoire le font car celui-ci est **plus pratique** (proximité du lieu de travail, trajet domicile-travail, tarif) mais également parce qu'elles n'ont **pas trouvé de place sur le territoire**.
- **SATISFACTION DE L'OFFRE**
  - o 28% des familles rencontrent des **difficultés pour trouver un mode d'accueil** (peu d'AM disponible ou n'acceptant pas les horaires atypiques).
  - o Les familles sont **satisfaites** de leurs modes d'accueil.

• Comment avez-vous trouvé votre principal mode d'accueil ?  
familles / réponses



- **L'ACCUEIL INDIVIDUEL : UN CHOIX ?**
  - o Non pour 1/3 des familles

... Remarques / SUGGESTIONS des familles

- Structures collectives (microcrèches ou crèches)
- Ateliers parents enfants
- Augmenter les jauges d'accueil aux ateliers des RPE "Trop de restrictions pour bénéficier d'ateliers aux RPE"

2

## Consultation des usagers

Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

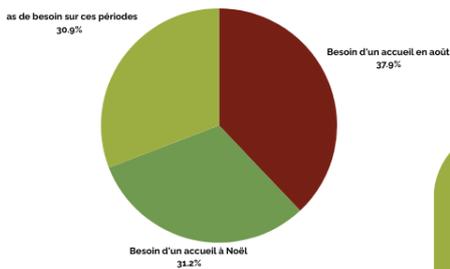
## ENFANCE



## • LES SERVICES LES + UTILISÉS

- 72% des répondants sont usagés des accueils **périscolaires**
- Plus d'**1/3** sont usagés des accueils de loisirs **extrascolaires**
- La **moitié** des familles sont originaires du secteur de **Cormeilles**
- 1/4 sont parents **employeurs d'une assistante maternelle**

## • PÉRIODES D'OUVERTURE



## ... Remarques / SUGGESTIONS des familles ...

- **Horaires plus adaptés / harmonisation des horaires sur l'ensemble des sites (ouverture dès 7h... et jusqu'à 19h)**
- **Ouverture des accueils pendant toutes les vacances scolaires**
- Faire en sorte que les factures du mois soient émises rapidement
- Diversifier les activités et les sorties
- Développer la communication entre les équipes et les parents
- Incompréhension ALECT / ACM CCLPA (différence de tarifs, période d'ouverture...)
- Quelques remarques sur les goûters

2

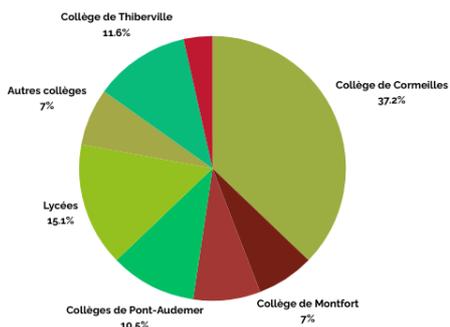
## Consultation des usagers

Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

## JEUNESSE



## • ETABLISSEMENTS FREQUENTES



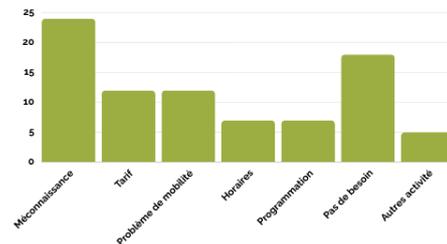
## • CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Inscription à la semaine = contraignante**
- **Horaires d'accueil pas compatibles** avec les horaires de travail
- Accueil jeune **très bien organisé**
- **Manque de place**

## • CONNAISSANCE ET FRÉQUENTATION DES ACCUEILS JEUNES

- 1/4 fréquentent un **accueil jeunes** principalement pendant les vacances scolaires
- Les principaux **réseaux de communication** sont les **établissements scolaires et le service Enfance Jeunesse** (autres accueils, portail familles, etc.)

## • RAISONS POUR LESQUELLES LES 12/17 ANS NE FRÉQUENTENT PAS LES ACCUEILS



## ... Remarques / SUGGESTIONS des familles

- Proposer divers chantiers d'été
- Proposer des projets plus "participatifs" (ex : bénévolat contre sorties)
- **Augmenter la capacité d'accueil**
- Elargir les périodes d'ouverture

2

### Consultation des usagers

Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

## ACCES AUX DROITS



### • NIVEAU D'INFORMATION ?

58,5%

des familles estiment **ne pas être suffisamment informées** sur leurs droits (prestations sociales, aides financières, santé...)

### • EN CAS DE BESOIN, LES FAMILLES SE TOURNENT...

➤➤➤ vers **INTERNET (58,5%)**, la CAF (42%) puis la famille, l'entourage (39%)

### • LES FAMILLES SOUHAITENT ETRE MIEUX INFORMEES SUR :



Les aides financières et/ou matérielles (48%)



Les démarches administratives



38% d'entre elles estime ne pas avoir besoin d'aide

**92%** des familles ne rencontrent **pas de difficultés** pour effectuer leur **démarches administratives sur internet**



Quelques problèmes de connexion et de maîtrise de l'outil...

**93%** des familles sont satisfaites du **Portail Familles** (241 rép)

### ... Remarques / SUGGESTIONS des familles

#### • Revoir les modalités de réservations sur le Portail Familles

- Diminuer les délais (48h contraignants...)
- Pouvoir réserver pour plusieurs enfants en même temps.
- Bénéficier d'une application dédiée...

2

### Consultation des usagers

Avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire

## SOUTIEN A LA PARENTALITE



### • VISIBILITE DES STRUCTURES

- **Méconnaissance** des structures petite enfance, enfance, jeunesse

### • EN CAS DE DIFFICULTES...

- Les parents se tournent en priorité **vers la famille, l'entourage** (50.64%) et vers les **professionnels de santé** (24.67%)

### • SUJETS/INFORMATIONS

- Les familles souhaitent plus d'information concernant :
  - la **scolarité**, les études, l'orientation,
  - la **santé**, la nutrition, le sommeil,
  - les **violences** physiques, le harcèlement...
- **Peu de familles** ont des enfants bénéficiant d'un **accompagnement scolaire** et estime qu'ils n'en ont pas besoin (82%)

### • ATELIERS PARENTS/ENFANTS

- **33 %** des familles seraient intéressées par des **ateliers parents/enfants (3-6 ans)**
- **Peu d'attentes** pour les familles ayant des enfants scolarisés au **collège ou au lycée**
- **39%** des familles ne sont **pas intéressées**

### • ACTIVITES CULTURELLES ET/OU SPORTIVES



- **63%** des familles ont un ou des enfant(s) qui pratique(nt) une **activité culturelle ou sportive** :
  - 90% des enfants pratiquent une activité sportive (*football, équitation, natation, danse, tennis, basket-ball...*)
  - 10% des enfants pratiquent une activité culturelle (*musique, théâtre*)
- **51%** de ces activités ont lieu **sur le territoire** (Corneilles, Lieurey)
- **49%** se pratiquent **hors CCLPA** (Pont-Audemer, Bernay)
- Lorsque les enfants n'en pratiquent pas, c'est que les **horaires** sont **incompatibles** avec le travail.



### ... Remarques / SUGGESTIONS des familles

- Peu ou aucune activité "libre et gratuite" de proximité : piscine, bibliothèque, parc intérieur/extérieur
- Peu d'activité pour les enfants de 3/5 ans

3

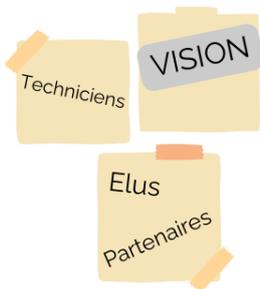
**FFOM par thématique**  
**forces - faiblesses - opportunités - menaces**

3

FFOM



FFOM  
"petite enfance"  
(0-3 ans)



### FORCES

- **Travail reconnu des animatrices de RPE** par les Assistantes Maternelles > dynamique de travail
- **Implantation cohérente** des 3 Relais Petite Enfance (RPE) > harmonisation des actions
- L'**accueil individuel** semble correspondre aux familles en bénéficiant
- Le **"bouche à oreilles"** semble bien fonctionner en matière de recherche de mode d'accueil

### OPPORTUNITES

- Taux de **natalité** qui **augmente**
- **Territoire attractif** géographiquement
- **Attente** des familles en faveur de la **création** d'une ou plusieurs **structure(s) collective(s)** dédiée(s) à la petite enfance (compétence de la collectivité)
- **Politique publique Nationale favorable**
- Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est une priorité de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 (Etat-Cnaf)
- **Territoire prioritaire (ZRR)** > financements
- Développement de **crèche privées** mais ...

### FAIBLESSES



- **Absence de structures collectives** (11% des sondés > structure collective hors territoire)
- **Absence de LAEP** (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- **Manque d'Assistants Maternels**
- Accueil individuel (choix par défaut... absence de choix du mode de garde...)
- **Méconnaissance des RPE** (usagers, population, communes...)
- **Locaux RPE peu adaptés**, manque d'espace/place
- Manque de disponibilités des Ass Mat' (modes et horaires d'accueil, résidence géographique...)
- 28% des sondés rencontrent des difficultés à trouver un mode d'accueil
- **Peu d'activités dédiées à la petite enfance** (Parc, lieux de partages dédiés...)

### MENACES

- ... **Risque de monopole du privé** > coût + élevé, quid de l'accessibilité pour les familles à bas revenu
- **Diminution des renouvellements d'agréments** > diminution de l'offre individuelle... > risque de précarité professionnelle pour les familles, fuite des familles ...
- **Utilisation croissante** par les familles des **plateformes payantes en ligne** (contrat, réglementation, recherche d'un mode de garde, déclarations... > diminution des interactions avec les RPE
- **Augmentation du nombre de familles monoparentales** > difficulté de mode de garde

3

FFOM



FFOM  
"enfance"  
(3-11 ans)



### FORCES

- **Répartition des accueils périscolaires pertinente** grâce aux mises à disposition de locaux par les communes
- **Locaux adaptés** (ACM Epaignes notamment)
- **Bonne fréquentation** (satisfaction des familles)
- **Tarifification adaptée**
- Développement du **partenariat** avec les acteurs locaux
- **Equipe** majoritairement composée de **"permanents"** (expérience, qualification, maîtrise des modalités de fonctionnement de la structure, pertinence des projets...)
- Maillage **associatif**

### OPPORTUNITES

- **Terrains propice** à la **création de structure(s) globale(s)** > amélioration de la qualité d'accueil & augmentation du nombre de places (réponses aux besoins des familles)
- **Maillage associatif** important > favorable au développement du partenariat et à l'accueil des enfants sur le temps extrascolaire
- Développement de **projets intergénérationnels**, liés à l'éducation à l'environnement (actualité)
- **Territoire prioritaire (ZRR)** > financements prioritaires

### FAIBLESSES



- Amplitudes **horaires différentes** (périscolaire) **selon les secteurs**
- **Locaux inadaptés** (devenus trop exigus à STGV) > limitation du nombre d'enfants accueillis & capacité d'accueil restreinte
- **Manque de personnel** (turnover, difficultés de remplacement en raison de petits contrats qui n'attirent pas...) > limitation du nombre d'enfants accueillis
- **Fermeture** des ACM 15 jours en **août et à Noël**
- **Structures éloignées des centres culturels** > nécessite du transport
- **Absence de séjours** de type "ski, montagne, mer..." proposés par la CCLPA
- **Délais d'envoi des factures** (longs)
- Un **portail familles pas toujours facile** à appréhender ...et qui peut "entraver" les échanges/transmissions avec les familles
- **Faible volonté politique**

### MENACES

- Manque d'**attractivité des professions de l'animation**... (difficulté de recrutement, rémunération basse, contrats précaires, horaires atypiques, coût de la formation BAFA, manque de perspectives ...).
- **Fuite au profit de CDD/CDI** présentant des amplitudes proche ou à temps plein
- **Information peu lisible** des aides à la formation BAFA
- **Fonctionnement différent** entre l'**ALECT/CCLPA** durant les vacances > incompréhension des usagers, disparité de l'offre, modalités d'accueil et de coûts différents... (accessibilité financière)
- **Horaires atypiques** : pas toujours en adéquation avec les horaires d'ouverture
- **Territoire vaste** nécessitant d'être mobile

3

FFOM



FFOM

"Soutien à la parentalité"



## FORCES

- Les **ateliers éducatifs** menés au sein des **3 collèges** qui permettent d'aborder ce sujet
- La présence de **3 RPE** > soutien à la fonction parentale
- La présence de **3 CLAS** sur le territoire > volonté politique
- **Permanence du CIDFF** (2e jeudi du mois AM - Lieurey)
- Présence de **maisons médicales** -> relais possibles pour des ateliers (portage/hapto, sage-femme...)

## OPPORTUNITES

- Taux de **natalité en hausse**
- **Tissu associatif** important > relais pour les familles
- Des **communes/écoles** enclines à accueillir les **CLAS** au bénéfice des enfants/élèves (reconnaissance du dispositif)
- Création d'**espaces extérieurs dédiés** à la petite enfance > liens sociaux, échanges, partage, entraide, réseau...
- **33% des familles** sondées souhaitent des **ateliers parents/enfants** (3-6 ans)
- L'existence du site "**Parents Atout Eure**" > ressources, réseau, actions, ... au service des familles
- Création d'un **lieu/espace LAEP**



## FAIBLESSES

- **Méconnaissance des RPE** et de leurs missions
- Services **PMI mal identifiés** sur le territoire
- **Absence de lieu identifié** par les familles/peu d'actions à leur rencontre
- **Absence de dispositif dédié** (ex. REAAP)
- Structures d'accueil existantes **identifiées** pour le loisir mais **pas comme un relais d'accompagnement à la fonction parentale**
- Les **familles** en difficultés sont **peu "captives"** et donc difficilement mobilisables...
- **Pas d'aides aux devoirs** après l'école
- **Peu ou pas de travailleurs sociaux** sur le territoire
- **Méconnaissance des réseaux** existants
- Les difficultés de **mobilité** (isolement)

## MENACES

- **Diminution du nombre de professionnels** de la petite enfance
- **82% des familles** sondées estiment que leur enfant n'a **pas besoin d'être accompagné dans sa scolarité**
- **Manque de lisibilité des services existants** sur le territoire
- **Baisse d'attractivité** faute de services adaptés
- **Evolution à la hausse des mesures de protection** enregistrées par les services de l'aide à l'enfance / CRIP

## LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) lui fixe trois objectifs : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, accompagner et prévenir les ruptures familiales

3

FFOM



FFOM

"Jeunesse"  
(11-17ans)

## FORCES

- **3 accueils** présents sur le territoire
- **Expérience et qualification** des référents permanents
- Bonne fréquentation durant les vacances et les veillées
- **Programmation diversifiée** répondant aux attentes des familles
- **Mode d'inscription** à la session
- **Partenariat actif** avec les **3 collèges**
- **Renforcement du travail transversal** avec le secteur enfance (projets passerelles)

## OPPORTUNITES

- La **présence de locaux communaux pouvant être réhabilités** > accueil jeunes (ex. Foyer rural de Lieurey - Lieu central sur la CCLPA)
- La présence de **2 collèges sur le territoire** > développement du partenariat
- Ouverture du **BAFA à 16 ans** > potentiel de jeunes "candidats" plus important (renouvellement)
- Coût de la formation (**BAFA-BAFD**) > **financements externes** (communication/information à renforcer) et internes ?
- Renforcer le **partenariat avec les écoles** et le **lien avec les élèves scolarisés en CM1-CM2** (prélude à l'arrivée à l'accueil jeunes)
- S'appuyer sur les **outils de communication communaux** (livrets, bulletins, panneaux extérieurs...) pour promouvoir les actions



## FAIBLESSES

- **Méconnaissance** des accueils jeunes
- **Pas de lieu dédié** à l'adolescence sur le territoire
- **Capacité d'accueil réduite** (locaux, encadrement) > liste d'attente, sélection...
- **Peu d'inscription** sur les **mercredis**
- **Absence de collège** sur le secteur de **STGV. Aucun lycée**
- La **communication interne** (enfance <- jeunesse) doit être renforcée. Externe également (commerce par ex.)
- **Peu de familles** sollicitent la **subvention octroyée** chaque année **par la collectivité** dans le cadre des voyages/sorties scolaires
- Peu ou pas de **transport en commun**
- Absence d'**événement fédérateur** majeur (sport, culture...)
- **Faible volonté politique**

## MENACES

- **Absence de besoin de garde pour les ados** > difficile d'identifier les attentes
- Une **carte scolaire** (coll./lycée) **très étendue** qui "disperse" les jeunes et qui complexifie leur mobilisation
- Les **réseaux sociaux** > une socialisation "numérique" pouvant générer de l'isolement...(impact santé mentale, risque de dépendance, absence/diminution des relations extérieures, "filtre" social...)
- Manque d'**activité physique** > impact sur la santé, diminution des licenciés dans les clubs...
- Manque de **mobilité** (territoire étendu)

3

FFOM



FFOM

"Accès aux droits"



## FORCES

- Absence de "zone blanche" > fibre/adsl disponible
- Existence du **Portail Familles** > utilisation globalement maîtrisée et comprise des familles
- Permanences **conseillers numériques** (CCLPA, CD27...)
- Permanences sur Thiberville : **Mission Locale, ACCES Emploi Service, SOLIHA**
- Association **Accueil Service** > maraudes départementales (accompagnement aux démarches administratives)
- Permanence du **CIDFF** (2<sup>e</sup> jeudi du mois AM - Lieurey)
- **Ressources existantes** (sociale, insertion...)
- **Accès à la santé** (Maisons de santé-SISA-Offre de médecins libéraux structurée) - Travail efficient médecins/Dépt

## OPPORTUNITES

- Ouverture prochaine d'une **maison France Service** (Epaignes)
- Création d'un **Point Information Jeunesse (PIJ)**
- Des **locaux disponibles en journée** notamment sur les pôles enfance jeunesse > permanences possibles (organismes extérieurs)
- **Meilleure articulation entre les acteurs** (institutionnels-associatifs-professionnels-bénévoles) > coordination au plus près des situations
- **Formation(s) croisée(s)** (int/ext) > enjeux de l'accès aux droits via les outils numériques/procédures
- Permanences **ACCES/MILOE à Thiberville et Lieurey**
- Déploiement à venir du **"réseau pouce"**

## FAIBLESSES

- **Moyens financiers des familles** > cout du matériel informatique
- **Manque d'information sur les services existants** sur le territoire Difficultés de compréhension de l'organisation territoriale
- **Absence de lieu de référence** permettant un accompagnement global des usagers (ex. maison France Service...)
- **Difficultés de mobilité** vers les équipements structurants
- Certains publics sont **éloignés des pratiques numériques**
- **Manque de partenariat** notamment CCLPA << Dépt concernant l'accompagnement des familles
- **Absence de travail social** sur le territoire CCLPA
- **CCAS** de moins en moins sollicités et non professionnalisés

## MENACES

- **"Illectronisme"** > risque de non-recours aux droits > précarité (situation aggravée en situation d'illectronisme...)
- **Situations de non-recours** aux droits pouvant être subies...(manque d'information, complexité des dispositifs, manque d'homogénéisation des sites, peur d'être stigmatisé, accès...)
- **Absence de coordination entre les acteurs** (personne ressource > coordination?)
- Tendance à la **diminution des permanences d'accompagnement sur les petites communes**
- **Absence d'accueil/accompagnement physique** au profit du "tout dématérialisé"
- **Sous équipement des sites d'accompagnement**
- Politique gouvernementale/Départementale > **déploiement des maisons France Service**

3

FFOM



FFOM

"Autres éléments"

## FORCES

- Tissu **associatif** bien implanté sur le territoire
- Dynamisme des **clubs "seniors"**

## OPPORTUNITES

- Profiter de la richesse du **tissu associatif** pour **développer des projets fédérateurs** sur le territoire (sportifs, familiaux, solidaires, culture...)
- **Ressources existantes** (aides sociale, aides à l'insertion, prévention santé etc... portées par des partenaires institutionnels prêts à se mobiliser sur la CCLPA)
- S'appuyer sur les **CESCE(I)** et **développer des actions en partenariat** avec l'**ARS/PSN**
- Elaborer un **Contrat Local de Santé (CLS)** > valorisation de l'existant et fléchage des actions dans une démarche projet et à rayonnement global (prévent, accès aux soins, accompagnement...)
- Possibilité d'**acculturation entre acteurs** œuvrant sur un même territoire
- Relais avec les **PASS de Bernay et Pont-Audemer**

## FAIBLESSES

- **Absence d'événement "festifs et rassembleurs"** en faveur d'une dynamique locale et de la promotion du territoire
- Un **territoire étendu** impliquant des difficultés de **mobilités**
- **Offre culturelle** plutôt **restreinte**...
- **Manque d'infrastructures** (culturelles et sportives)
- **Peu de logements sociaux**
- **Manque de coordination de la vie associative**
- **Manque de valorisation et de reconnaissance** des compétences et plus value du **tissu associatif local**
- **Niveau d'étude bas, manque d'ambition** professionnelle et de qualification
- **Absence d'opérateur de promotion de la santé** sur le territoire
- **Pas de structure d'animation de la vie sociale** / Tiers lieu

## MENACES

- Un **territoire dortoir** > diminution de l'attractivité
- Manque de **mobilité culturelle** > certains s'en interdisent l'accès... la trouvent inaccessible...
- Méconnaissance des **écoles de musique** sur le territoire > manque d'attractivité
- La **santé mentale des jeunes** se dégrade...
- **Inflation**

# 4

## **Actualisation et synthèse du diagnostic partagé**

## L'offre Petite Enfance

### Les ateliers d'éveil en chiffres

**291 ateliers**  
**70 assistantes maternelles**  
**302 enfants**

Source: Bilan global EJO 2023

### Evolution de la communication

Depuis le mois de novembre 2023, les inscriptions aux ateliers et réunions du secteur Petite Enfance se font directement sur le Portail AssMat.

Une campagne d'information (réunions, accueil aux RPE, appui technique par téléphone) a été déployée.

Une nouvelle plaquette de communication a été transmise à toutes les communes afin d'améliorer la visibilité des RPE auprès des familles et ainsi simplifier leur recherche de mode d'accueil

### L'ACCUEIL INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANCE : SEUL MODE D'ACCUEIL JUSQU'EN 2023



Jusqu'en 2023, l'accueil des enfants de moins de 3 ans chez une assistante maternelle est le seul mode d'accueil sur le territoire. Une Maison d'assistants maternels (MAM) à Saint-Pierre de Cormeilles (Les P'tits Z'explorateurs) a ouvert en avril 2023 (3AM proposent 12 places).

La PMI recense 134 assistantes maternelles dont 121 sont en activité, soit un taux d'activité de 90%. 422 places sont comptabilisées sur le territoire (666 enfants de moins de 3 ans - RP 2020). L'agrément pour un accueil à temps complet est de 100% chez les assistants maternels en activité en 2023.

La répartition des assistantes maternelles est inégale sur le territoire.

39 communes sur 51 comptent une activité professionnelle d'assistantes maternelles agréées :

- 32% des assistantes maternelles exercent sur les communes de Thiberville, Epaignes, et Lieurey
- 50 % des communes comptent entre 1 ou 2 professionnelles en activité
- 12 communes du territoire sont dépourvues d'assistantes maternelles.

1/3 des assistantes maternelles sont âgées de plus de 50 ans (moyenne d'âge 45 ans). Il s'agit d'une population d'assistantes maternelles « vieillissante ». Le nombre de places en accueil individuel tendra donc à diminuer sur le territoire si les départs ne sont pas compensés par de nouvelles agréées (6 AM nouvellement agréés en 2023).

### L'EMERGENCE DE MODES D'ACCUEIL COLLECTIF PRIVÉ EN 2024

On dénombre deux ouvertures de micro-crèches privées au nord du territoire :



- Le Torpt (les Chérubins) - 12 berceaux (janvier 2024)
- Epaignes (Nino&Camille) - 12 berceaux (mars 2024)

### LES RELAIS PETITE ENFANCE : DES ESPACES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES DES PROFESSIONNELS



Il existe 3 relais petite enfance sur le territoire gérés par la CCLPA (Thiberville, Cormeilles, STGV).

Ce réseau est dynamique puisque 96% des Assistantes maternelles ont participé à au moins un action collective ou individuelle en 2023 (près de la moitié en collectif).

## L'accueil du secteur enfance

### • LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les accueils périscolaires accueillent, avant et après la classe, les enfants scolarisés dans les écoles du territoire. Ils sont gérés par le Service Enfance Jeunesse de la CCLPA, habilités par la DDCS et conventionnés par la CAF de l'Eure.

En 2023, 1226 enfants différents ont fréquenté les accueils périscolaires de la Communauté de Communes. 14% sont inscrits à Epaignes, 12% à Martainville et 11% à Lieurey.

Les 13 accueils périscolaires sont équitablement répartis sur le territoire. Ils sont ouverts aux enfants scolarisés dans les établissements publics du premier degré.

Le périscolaire est un service indispensable pour les familles. Il leur permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. Sur l'année 2023-2024, environ 62% de l'effectif scolaire est inscrit au périscolaire.

Les enfants sont accueillis dans des locaux majoritairement dédiés à l'accueil périscolaire, appartenant à la communauté de communes ou mis à disposition par les communes. Ces locaux sont parfois partagés avec les écoles (St-Etienne l'Allier, Boissy-Lamberville) ou la restauration scolaire (St Aubin de Scellon, St Grégoire du Vièvre).

### • LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

#### Les mercredis

Les accueils de loisirs des mercredis sont gérés par le Service Enfance Jeunesse de la CCLPA et sont situés à Cormeilles, Saint-Georges du Vièvre et Thiberville. En 2023, 585 enfants ont fréquenté les accueils.

#### Les vacances scolaires

La CC Lieuvin Pays d'Auge est gestionnaire de deux accueils de loisirs ouverts durant les vacances (St Georges du Vièvre et Cormeilles/Epaignes). Il n'y a pas d'accueil durant les vacances de Noël et la deuxième quinzaine d'août. En 2023, 596 enfants ont fréquenté l'accueil extrascolaire.

L'association A.L.E.C.T organise l'accueil de loisirs sur Thiberville durant les vacances scolaires. Elle est soutenue par la CCLPA au titre d'une subvention de fonctionnement et par la Caf dans le cadre du Bonus territoire.

### • LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES

17 établissements scolaires, de la petite section au CM2, sont implantés sur le territoire, dont 2 établissements privés et une classe maternelle communale.

Les 14 écoles publiques comptabilisent 1625 élèves pour l'année scolaire 2023/2024.

Selon les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (regroupement dispersé) soit tous niveaux sur un même site (regroupement concentré).



Des effectifs à la hausse entre 2021 et 2023 sur l'extrascolaire

- - 16 % sur le périscolaire mais + 13% d'actes de présence enfant en 2023
- + 65 % sur le mercredi
- + 41 % sur les vacances scolaires

## L'accueil du secteur jeunesse

### • LES ATELIERS ÉDUCATIFS

Des ateliers éducatifs durant les **temps d'étude ou la pause méridienne** des collégiens sont proposés en partenariat avec les **collèges de Cormeilles, Thiberville et Montfort sur Risle**.



### • LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Durant les **vacances scolaires**, des **activités et projets thématiques** sont proposés aux jeunes au sein des **PEJ de Cormeilles, Saint Georges du Vièvre et Thiberville**. Les jeunes sont accueillis de 8h30 à 18h00.

Les structures accueillent les jeunes à raison d'une semaine ½ pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint ainsi que 5 semaines l'été.

Des **veillées et des activités le Week-End** sont également proposées tout comme une ouverture les **mercredis après-midis**.

En 2023, **156 jeunes** ont fréquenté les accueils jeunes (137 familles différentes).

#### Accueil des CM2 durant les vacances scolaires

Une **journée de découverte** a été proposée aux enfants scolarisés en CM2 en 2022 du territoire, afin de leur faire découvrir les accueils jeunes et préparer leur arrivée sur ces derniers.

L'**effectif maximum** fût atteint avec **24 participants**. Les enfants ont ainsi profité d'une journée composée de jeux collectifs en matinée dans locaux de l'accueil jeunes de St Georges du Vièvre, suivie d'un après-midi "accrobranche".

L'impact de cette journée est à souligner : **1/3 de l'effectif est revenu entre septembre et décembre**. Cette action sera donc réitérée en 2023.

Les Indicateurs GMR (Grandir en milieu rural) de la MSA Haute-Normandie pour la CCLPA

#### Densité - Population - Précarité - EAJE - Equipement parentalité famille

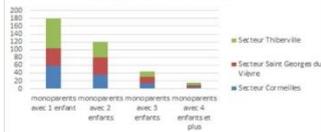
Chaque indicateur est comparé à un seuil définit, ce qui permet de déterminer un score de 0 ou 1 pour chacun des critères permettant de prioriser les territoires. **En appliquant cette méthode, la CCLPA obtient un score de 6/6, ce qui la place en tête de liste des territoires prioritaires de l'Eure**



Caractéristiques globales allocataires CAF



Structures familiales et nombre d'enfants : Monoparents allocataires CAF



En croisant les indicateurs GMR avec les critères retenus par la Caf, on retrouve les **mêmes territoires prioritaires dans l'Eure**.

Le territoire est ciblé dans le domaine de la **Petite Enfance**. L'accueil étant uniquement individuel, cela pose la question du **besoin d'une structure d'accueil collectif sur le territoire**. De plus, **aucune action REAAP ou de médiation familiale** n'a été financée.

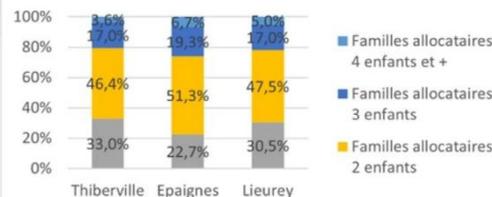
Concernant les **centres sociaux** agréés et les **EVS, aucune structure n'est présente sur le territoire**. Il conviendrait de soutenir l'émergence de structures nouvelles (EVS par exemple) et poursuivre le soutien aux structures présentes.

#### Extrait de Portrait de territoire - Caf de l'Eure - 2022

- Une **évolution de la population** avec un rythme soutenu (1.2 % contre 0.5 % pour l'Eure) majoritairement liée au solde migratoire.
- **21.1 % de monoparents** (35.1 % sur Thiberville).
- **29.3 %** de la population a **moins de 25 ans**
- **51,4 %** entre **25 et 64 ans**
- **19,3 %** a **plus de 65 ans**



#### Répartition allocataires



### ACTION DE TERRITOIRE

Les **trois secteurs d'activités** (RPE, Enfance et Jeunesse) ont travaillé en transversalité dans le cadre de la semaine ludique (de prévention) intitulée **"Bien grandir avec les écrans"** du 19 au 24 septembre.

Concernant le **secteur jeunes**, différents ateliers ont été proposés :

- 2 rallies Nature via l'application Plant'Net au Collège de Montfort sur Risle et à la Maison des Associations de Lieurey
- Géocaching en partenariat avec le secteur enfance (St Georges du Vièvre & Thiberville)
- Court métrage "Mes parents, les écrans et moi" présenté lors de la journée festive. Réalisé en partenariat avec la Mutualité Française et les accueils du mercredi du territoire.
- Intervention "Le vrai du faux" (Fakenews) au collège de Thiberville

### • LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

2 collèges publics sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes :

→ Collège J. Vancayzele à Thiberville, 324 élèves dont 291 (89%) domiciliés sur le territoire de la CCLPA

→ Collège Europe à Cormeilles, 395 élèves dont 346 (87%) domiciliés sur le territoire de la CCLPA

4 collèges publics hors CCLPA accueillent les jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes :

→ Collège M. Marceron à Montfort sur Risle, 449 élèves dont 98 (21%) domiciliés sur le territoire de la CCLPA

→ Collège Pierre et Marie Curie à Pont-Audemer, quelques élèves scolarisés

→ Collège Jacques Brel à Beuzeville (accueil des élèves domiciliés au nord-est du territoire)

→ Collège d'Orbec, quelques élèves scolarisés

Après le collège, les jeunes sont orientés vers des établissements privés ou publics (lycées, lycées technologiques, professionnels, agricoles, Cfa, greta, etc.) hors du territoire.

#### Focus

#### Mise en oeuvre du CLAS

Depuis septembre 2018, la collectivité prend en charge l'organisation du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Il peut s'adresser aux enfants scolarisés du CP au CM2 des établissements scolaires sélectionnés.

L'orientation des enfants se fait en accord avec les directeurs(-trices) des établissements scolaires (et les animateurs périscolaires) qui repèrent dans un premier temps les enfants.

Les animateurs du CLAS informent les parents de la proposition d'inscription au dispositif.

Les enfants, les parents, les enseignants et les animateurs sont cosignataires d'un contrat d'engagement partagé.



#### Année scolaire 2023-2024

- 6 collectifs enfants du CP au CE2
- 39 enfants
- 3 animatrices CLAS

**CLAS "le cartable des découvertes"**

- 1 groupe de 7 élèves de l'école de Cormeilles
- 1 groupe de 7 élèves de l'école de Martainville



**CLAS "le p'tit plus"**

- 1 groupe de 7 élèves de l'école de St-Etienne-l'Allier
- 1 groupe de 7 élèves de l'école de Morainville-Jouveaux

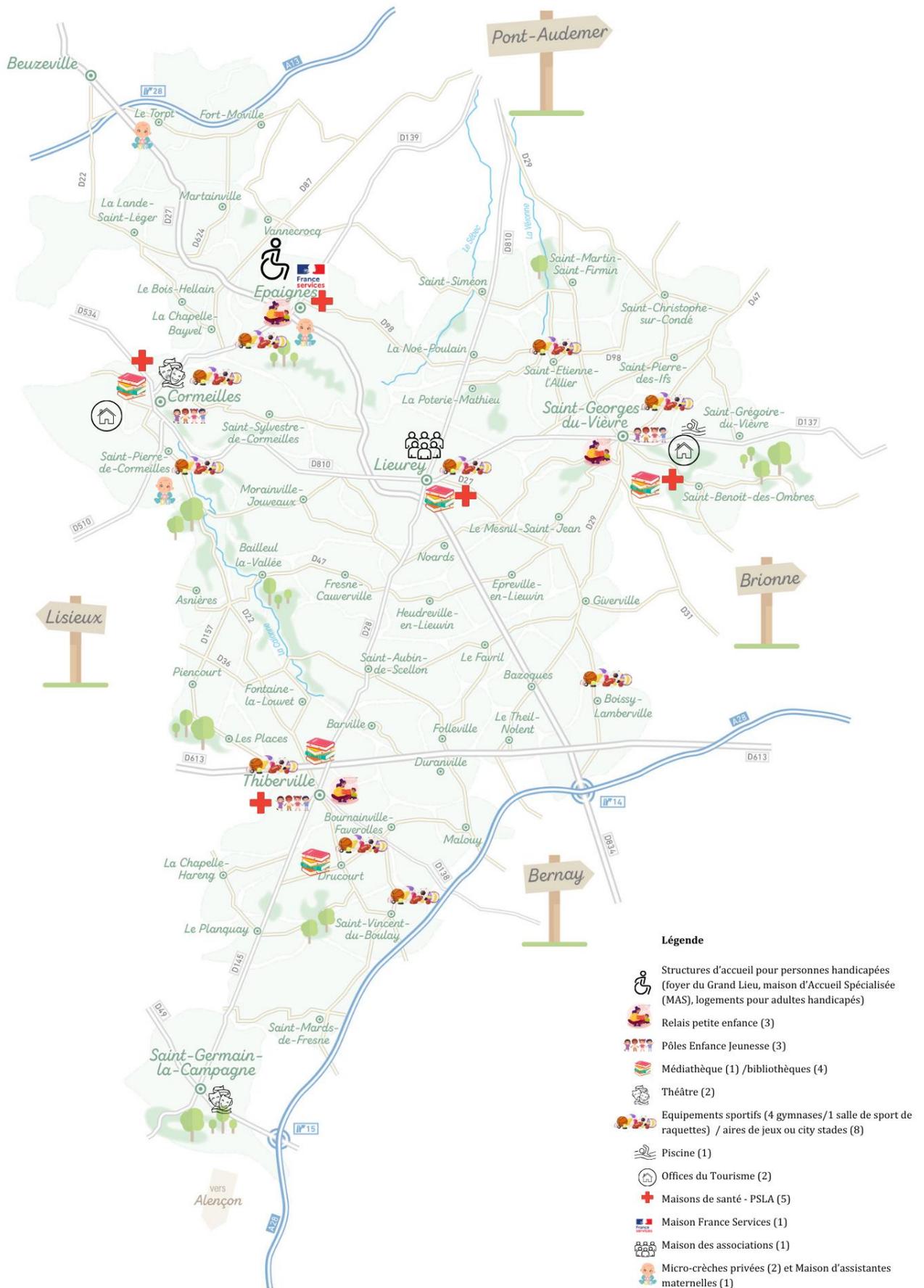


**CLAS "jeux décollé"**

- 1 groupe de 7 élèves de l'école de Thiberville
- 1 groupe de 7 élèves de l'école de Saint-Germain-la-Campagne



# Carte des services et équipements





### Epaignes

- 1 relais petite enfance
- 1 Maison de santé (PSLA)
- 1 Maison France Services
- 1 aire de jeux ou city stade
- 3 Structures d'accueil pour personnes handicapées (foyer du Grand Lieu, maison d'Accueil Spécialisée (MAS), logements pour adultes Handicapés)
- 1 micro-crèche privée

### Secteur de Cormeilles

- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 bibliothèque
- 1 gymnase
- 1 salle de sport de raquettes
- 1 collège
- 1 office de tourisme
- 1 théâtre
- 1 aire de jeux ou city stade
- 1 Maison de santé (PSLA)
- 1 office de tourisme
- 1 Maison d'assistantes maternelles (MAM)

### Projets structurants sur le territoire

- Ouverture de **4 Maisons de santé (PSLA)** en 2023 venant compléter celle déjà présente à Cormeilles
- Ouverture d'une **Maison France Services** en octobre 2023 à Epaignes (dernière de l'Eure)
- Ouverture de **2 micro-crèches** privées au Torpt (janvier 2024) et à Epaignes (mars 2024)
- Ouverture d'une **MAM** à Saint-Pierre de Cormeilles (avril 2023)



### Saint-Georges-du-Vieuvre

- 1 relais petite enfance
- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 bibliothèque
- 1 gymnase
- 1 piscine
- 1 Maison de santé (PSLA)
- 1 office de tourisme

### Lieurey

- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 médiathèque
- 1 gymnase
- 1 maison des associations
- 1 Maison de santé (PSLA)
- 1 aire de jeux ou city stade

Source: Insee, IFS 2019



- Une offre de **services de proximité** concentrée dans les **centres-bourgs**
- Des problématiques d'accès aux droits identifiées (**non recours aux droits** entraînant une dégradation des situations)
- Une offre en **accueil collectif petite enfance inexistante**.
- **Pas de structures d'animation de la vie sociale** mais un **tissu associatif dense et varié** et une **maison des associations** appartenant à la CCLPA



### Thiberville

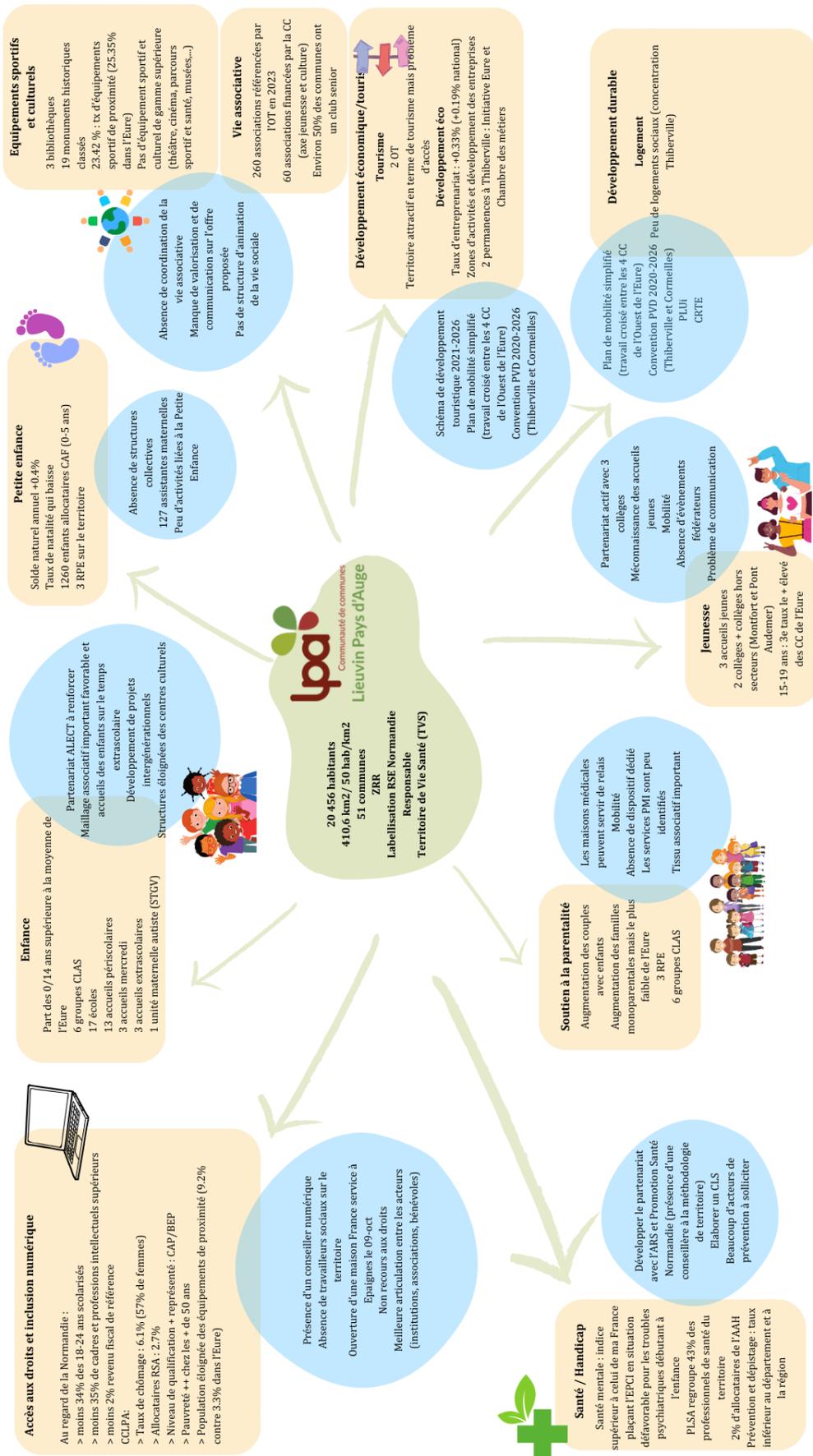
- 1 relais petite enfance
- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 médiathèque
- 1 gymnase
- 1 Maison de santé (PSLA)
- 1 collège
- 1 aire de jeux ou city stade
- 1 espace culturel

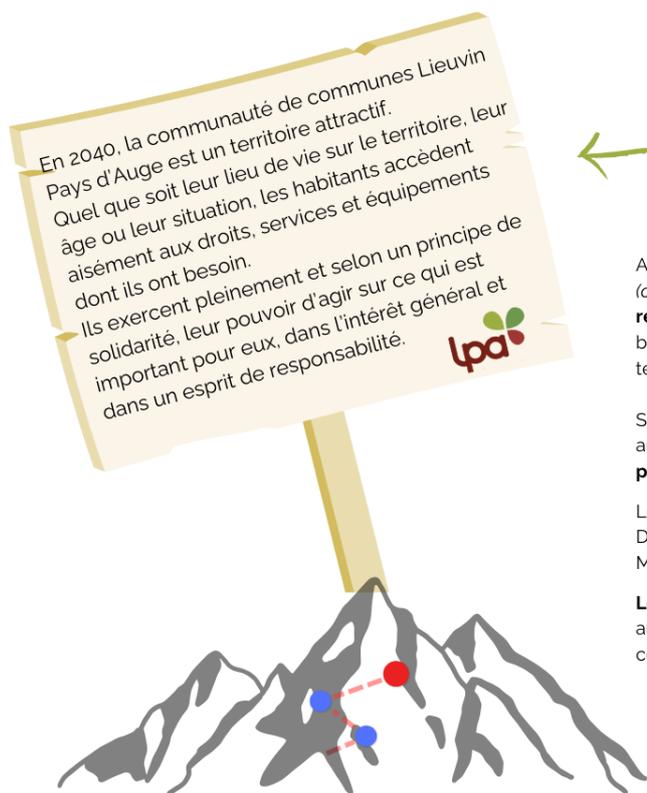
260

### Nbre d'associations référencées par les Offices du Tourisme en 2023

Implantées sur le territoire, certaines bénéficient d'une subvention et/ou des infrastructures mis à disposition par la CCLPA.

# Synthèse du diagnostic





## FUTUR IDEAL ELUS ET PARTENAIRES

validé en COPIL du 20.11.23  
délibéré en Conseil communautaire du 14.12.23

Accompagnée par la Scop Accolades selon l'approche orientée changement (*construire un projet de développement territorial à fort impact social*), **deux rencontres** se sont déroulées le **2 octobre** et le **13 novembre 2023** ayant pour but de définir le **futur idéal** et les **axes et changements visés à 5 ans** pour le territoire Lieuvain Pays d'Auge.

Sur les 51 communes que dénombre la collectivité, **29 communes** ont pris part à au moins une des deux rencontres dont **13 maires, 17 adjoints 7 vice-présidents, 10 membres de la commission Enfance Jeunesse Orientation**.

Les **principaux partenaires stratégiques** ont été mobilisé : Alect, ARS, CAF, Département (PMI, insertion, service social), Education Nationale, Mission Locale, MSA, Promotion Santé Normandie.

**Les services de la CCLPA** ont été sensibilisé sur la démarche et prendront part aux différentes étapes de la mise en œuvre de la Ctg dans un objectif de coopération entre services.

*Extrait de la note adressée aux membres du COPIL du 20.11.23*

## CHANGEMENTS VISÉS À 5 ANS

validés en COPIL du 20.11.23  
délibérés en Conseil communautaire du 14.12.23

Solidarité et pouvoir d'agir,  
animation de la vie sociale



Changement visé n°1

**Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.**

Mobilité



Changement visé n°2

**Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.**

Accès aux droits



Changement visé n°3

**Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.**

Egalité des chances et  
ouverture culturelle



Changement visé n°4

**Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.**

Prévention santé et  
parcours de soins



Changement visé n°5

**Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.**

## ANNEXE 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>Relais petite enfance (RPE)</b>	
RPE de Thiberville	1 rue des Lavandières - 27230 Thiberville
RPE de Saint Georges du Vièvre	403 route de Lieurey - 27450 Saint Georges du Vièvre
RPE d'Épaignes	3 rue de la Moisson - 27260 Épaignes
<b>ALSH (périscolaires)</b>	
Périscolaire et mercredis de Thiberville	Les P'tits Loups - Place des Écoles - 27230 Thiberville
Périscolaire de Saint Aubin de Scellon	Les Petites Pommes - Place de l'École - 27230 Saint Aubin de Scellon
Périscolaire de Boissy Lamberville	Les Nénuphars - Route du Lieuvain - 27300 Boissy Lamberville
Périscolaire de St Vincent du Boulay (du 01/01 au 23/02/2024)	1,2,3 Soleil - 4 rue de l'Église - 27230 Saint Vincent du Boulay
Périscolaire de Drucourt (à partir du 11/03/2024)	École primaire - Le Bourg - 27230 Drucourt
Périscolaire de Saint Germain la Campagne	Les Petites Souris – École - Le Bourg - 27230 Saint Germain la Campagne
Périscolaire et mercredis de Saint Georges du Vièvre	La Cabane - 403 route de Lieurey - 27450 Saint Georges du Vièvre
Périscolaire de Lieurey	La Ruche - Complexe sportif - Rue de l'Ancienne Gare - 27560 Lieurey
Périscolaire de Saint Grégoire du Vièvre	L'aire Magique - École des Livres Magiques - Route du Vièvre - 27450 Saint Grégoire du Vièvre
Périscolaire de Saint Etienne l'Allier	L'île des Loisirs - École Robert Leblanc - Rue de la Chevalerie - 27450 Saint Etienne l'Allier
Périscolaire de Cormeilles	Planet'Air - École Albert Demangeon, 12 Avenue Jules Paysant - 27260 Cormeilles
Périscolaire et mercredis d'Épaignes	L'Espace Animé - École Michel Hocquard - Allée des Soupirs - 27260 Épaignes
Périscolaire de Morainville Jouveaux	Morainville Jeunesse - Le Village - 27260 Morainville Jouveaux
Périscolaire de Martainville	La Ribambelle - École A. Josse - Rue de Fort Merville - 27210 Martainville
<b>ALSH (extrascolaire)</b>	
Thiberville (gestion associative)	ALECT - Place des Écoles - 27230 Thiberville
Saint-Georges du Vièvre	La Cabane - 403 route de Lieurey - 27450 Saint Georges du Vièvre
Épaignes (petites vacances)	L'Espace Animé - École Michel Hocquard - Allée des Soupirs - 27260 Épaignes
Cormeilles (été)	École Albert Demangeon - 12 avenue Jules Paysant - 27260 Cormeilles
<b>Accueils Adolescents</b>	
Saint Georges du Vièvre	Pôle Enfance Jeunesse - 403 route de Lieurey - 27450 Saint Georges du Vièvre
Thiberville	Accueil Jeunes - Pôle Enfance Jeunesse - 1 rue des Lavandières - 27230 Thiberville

Cormeilles	Accueil jeunes - Pôle Enfance Jeunesse - Rue Paul Mare - 27260 Cormeilles
<b>PILOTAGE</b>	21 bis rue de Lisieux – 27230 Thiberville
<b>BAFA / SÉJOURS</b>	21 bis rue de Lisieux – 27230 Thiberville

## **Définition des chemins de changement**

Fiche d'identité de :	
<b>Votre PROFIL</b> Quelles personnes et organisations regroupez-vous ? Que faites-vous ?	
<b>VOS RELATIONS (collègues, collaborateurs, partenaires externes)</b>	
Avec qui êtes-vous en relation ?	Avec qui n'êtes-vous pas en relation ?
<i>Identifier les relations positives qui vous renforcent (soutien, collaboration) et le niveau des relations (confiance élevée et communication ouverte)</i>	<i>Identifier les relations négatives qui pourraient constituer des obstacles ou des sources de conflit et le niveau des relations (confiance faible et la communication peut être un défi)</i>
Quels types d'influence avez-vous sur les autres ? (expertise technique, hiérarchie, financement,...)	Quels types d'influence les autres ont-ils sur vous ? (feedback, supervision, collaboration,...)
<b>Vos POSITIONS</b> Quels sont vos contraintes ? [Délais serrés, ressources limitées, exigences particulières, politiques organisationnelles qui limitent vos actions,... mais aussi des contraintes externes telles que les changements économiques, politiques ou sociaux qui influencent l'environnement de travail] Quelles sont les avancées que vous avez pu déjà connaître, ces dernières années, dans vos pratiques et dans vos relations aux (avec d') autres acteurs ?	
<b>LEVIERS sur lesquels vous avez le pouvoir d'influer</b> Exemple : vos compétences et expertises actuelles, votre flexibilité, votre réseau professionnel, les ressources de votre organisation,...	
<b>Votre/vos CONTRIBUTION(S) future(s) pour chaque changement visé à 5 ans</b> Quelle est votre part dans le changement visé ? (votre adaptation au changement dans : le comportement, la façon de travailler, le savoir-faire, les relations avec les autres, les représentations,...)	
Noter vos contributions sur des post-it (un post-it par contribution) avec le n° du changement visé à 5 ans.	

2 COTECH ont été organisé le 30/11/2023 et le 19/01/2024 afin de proposer les **chemins de changement** soumis au COPIL du 13/02/2024.

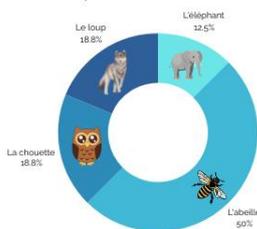
Les différentes institutions ont d'abord complété une "fiche d'identité" dans le but d'**identifier leurs contributions** au projet et de **favoriser l'interconnaissance** et les ressources possibles.



Suite à la validation des chemins de changement par le COPIL, 2 groupes de travail, en présence des partenaires et des acteurs locaux ont été organisé le 21/03/2024 et le 09/04/2024 afin de travailler sur le **plan d'actions** soumis aux élus à l'occasion d'une soirée CTG le 21/05/2024 et au COPIL du 11/06/2024.

## Participants 21/03

- 17 représentants associatifs et/ou habitants
- 10 représentants des partenaires locaux et institutionnels
- 16 représentants de la CC LPA et des communes



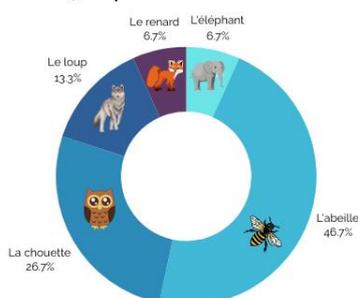
### Votre animal totem...

- Le loup (instinct, intelligence, importance des liens sociaux)
- La chouette (sagesse, intuition, capacité de perception)
- Le renard (malicieux, habile, astucieux)
- L'abeille (créativité, méticuleux, productivité)
- L'éléphant (inspiration, longévité, persévérance)



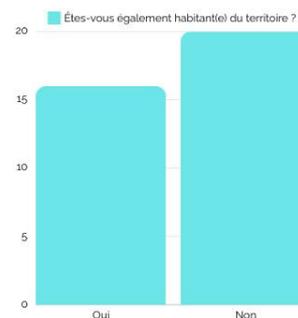
## Participants 09/04

- 15 représentants associatifs et/ou habitants
- 13 représentants des partenaires locaux et institutionnels
- 19 représentants de la CC LPA et des communes



### Votre animal totem...

- Le loup (instinct, intelligence, importance des liens sociaux)
- La chouette (sagesse, intuition, capacité de perception)
- Le renard (malicieux, habile, astucieux)
- L'abeille (créativité, méticuleux, productivité)
- L'éléphant (inspiration, longévité, persévérance)



## Chemin de changement n°1 | Solidarité et pouvoir d'agir, animation de la vie sociale

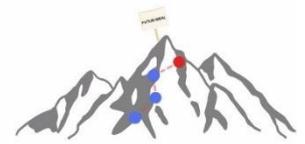


## Chemin de changement n°2 | Mobilité - Plan de Mobilités simplifié (PMS)



## Chemin de changement n°3 | Accès aux droits et aux services

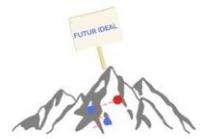
3



## Chemin de changement n°4 | Egalité des chances et ouverture culturelle

4





**LISTE DES FICHES PROJET 2024-2028  
ET ENGAGEMENTS DE CHAQUE SIGNATAIRE**

Fiche projet (FP)	Fiche action (FP-A)	Changement 1 Solidarité Animation de la vie locale	Changement 2 Mobilité	Changement 3 Accès aux droits et aux services	Changement 4 Égalité des chances Ouverture culturelle	Changement 5 Prévention santé Parcours de soin	Actions	CCLPA	ARS	CAF	DSDEN	Serv. Etat Eure	MSA	REGION
FP1. Valoriser l'offre existante	FP1.A1						Améliorer les outils de communication internes et externes de l'offre existante sur le territoire	OT Com Vie asso CCT						
	FP1.A2						Référencer l'offre existante	Tous les Services						
FP2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération	FP2.A3						Mettre en place un réseau d'acteurs de la vie locale	CCT						
	FP2.A4						Enrichir l'offre socle de services proposée par la Maison France Service et renforcer la présence des services d'accès aux droits sur le territoire	CCT MFS d'Espaignes						
	FP2.A5						Elaborer un CLS*	Coordo. CLS						
	FP2.A6						Améliorer et développer le réseau d'orientation	SEJO						
FP3. Organiser des événements favorisant l'accès aux droits et aux services	FP3.A7						Organiser des forums et des semaines à thèmes à rayonnement intercommunal	OT CCT						
	FP3.A8						Utiliser les lieux de rassemblement pour diffuser de l'information et mener des actions de prévention	Coordo. CLS SEJO OT						
FP4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires	FP4.A9						Organiser des temps de sensibilisation et de formation thématiques entre les élus et acteurs locaux	CCT						
	FP4.A10						Développer la participation citoyenne des habitants en proposant des initiatives solidaires	CCT Mobilité SEJO						
	FP4.A11						Développer et renforcer les projets à l'initiative des jeunes	SEJO						
	FP4.A12						Favoriser l'ouverture des structures d'accueil aux enfants handicapés	SEJO						
FP5. Soutenir la création et le maintien des services	FP5.A13						Réaliser une évaluation des politiques publiques engagées	CCT						
	FP5.A14						Soutenir la création d'un EVS* ou d'un CS* sur le territoire	CCT SEJO						
	FP5.A15						Soutenir la création et l'accompagnement de MAM* sur le territoire	SEJO						
	FP5.A16						Soutenir la création de structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	CCT + SEJO						
	FP5.A17						Développer les actions d'accompagnement à la parentalité	SEJO						
	FP5.A18						Soutenir la mise en œuvre des actions du PMS* 2024-2028	Mobilité						

Les fiches action devront être intégrées dans le cadre de l'Annexe 3 par voie d'avenant en 2025, suite à l'élaboration de l'ensemble des fiches action.

A la demande des membres du COPIL, 5 fiches action prioritaires (correspondant à une action par fiche projet) sont présentées ci-après.



	<b>Fiche projet n°1. Valoriser l'offre existante</b>			<b>FP1.A1</b>
	<b>Action n°1. Améliorer les outils de communication internes et externes de l'offre existante sur le territoire</b>			
<b>Changement n°1</b>	<b>Changement n°2</b>	<b>Changement n°3</b>	<b>Changement n°5</b>	
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.	Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.	
<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>	
Changement visé à 5 ans. Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Changement visé à 5 ans. Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.	Changement visé à 5 ans. Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	2. Les acteurs agissent en faveur du "aller vers" notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention et de l'accès aux soins	
<b>Eléments de diagnostic</b>				
* 260 associations référencées en 2023 par les Offices de Tourisme mais pas de personnel dédié à la coordination de la vie associative * Une circulation de l'information (accès aux droits, événements, infos aux communes,...) qui manque de fluidité (entre CCLPA, élus, acteurs locaux)				
<b>Objectifs de l'action</b>				
* Renforcer l'information des communes sur l'accès aux droits et la vie locale * Renforcer les outils de communication à l'échelle intercommunale * Développer des réseaux de premier accueil pour faciliter les échanges d'information				
<b>Descriptif de l'action</b>				
<b>1. Renforcer les outils de communication de l'offre de la vie locale sur le territoire</b>				
* Centralisation de l'information sous diverses formes (panneaux d'affichage, panneau pocket, référencer les associations dans le guide et sur le site de la CCLPA, livrets/guides thématiques...) * Gazette à l'échelle intercommunale * Organiser la coordination de la vie associative (1 animateur / coordinateur de la vie associative)				
<b>2. Elaborer un plan de communication décliné pour chaque public et une programmation événementielle adaptée à chaque public (Action 6.1 du PMS - Plan de Mobilité Simplifié)</b>				
Mise en œuvre d'un plan de communication sur les solutions de mobilités existantes via différents canaux ainsi qu'une programmation événementielle ludique sur toute l'année (baptême Rezo Pouce, défi Mai à Vélo, défi "sans ma voiture", challenges d'écomobilité scolaire,...) Temps 1 : 2024-2025 et Temps 2 : 2026-2027				
<b>3. Organiser une offre culturelle lisible et diffusée auprès de tous</b>				
<b>Moyens nécessaires</b>				
<b>Services mobilisés - acteurs locaux</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Acteurs financiers</b>		
Offices de tourisme, communication, vie associative, mobilité * Mairies * Associations * Recrutement d'un chargé de mission animation des services de mobilités (+2 Services Civiques Volontaires)		CCLPA, prestataires communication,...		
<b>Calendrier prévisionnel</b>				
Après avoir référencé l'offre existante (action 2) et la mise en place d'un réseau de premier accueil : CCLAS - Centres communaux d'action sociale, Maison France Services,... (action 4)				
<b>Evaluation</b>				
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Conditions de réussite</b>		
* Refonte du site internet * Référencer les associations et l'accès aux droits dans le guide de la CCLPA	* Les communes sont mieux informées de l'offre du territoire * Les élus, quel que soit leur "statut" sont mieux informés et impliqués dans la vie locale et citoyenne	* Elaboration d'un plan de communication * Harmonisation/cohérence des supports et canaux de communication		

	<b>Fiche projet n°2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération</b>		<b>FP2.A5</b>
	<b>Intitulé de l'action n°5. Elaborer un Contrat Local de Santé (CLS)</b>		
<b>Changement visé n°5</b>			
n°5. Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.			
<b>Changement intermédiaire</b>			
n°1 : Les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux mutualisent leurs connaissances et leurs moyens pour contribuer au changement visé			
<b>Eléments de diagnostic</b>			
* 5 Maisons de santé gérées par une SISA - Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, un statut pour permettre le versement de subventions aux maisons de santé pluriprofessionnelles - 43% des professionnels de santé du territoire regroupés sur les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) * Pas de CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) qui permet de regrouper, à leur initiative, les professionnels de santé d'un territoire autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes * Santé mentale : indice supérieur à celui de la France plaçant l'EPCI en situation défavorable pour les troubles psychiatriques débutant à l'enfance * 2% d'allocataires de l'AAH (allocation adulte handicapé) * Prévention et dépistage : taux inférieur au département et à la région			
<b>Objectifs de l'action</b>			
* Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. * Le CLS mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants).			
<b>Descriptif de l'action</b>			
Le CLS est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée il fait l'objet d'une démarche projet structurée autour de : * La réalisation d'un diagnostic territorial partagé et participatif, qui doit permettre d'articuler un plan d'action global pensé dans la durée * La définition d'axes stratégiques par les signataires * Le déploiement d'un volet consacré à la santé mentale tenant compte du Projet Territorial de Santé Mentale * L'élaboration d'un plan d'actions * La définition des modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation * Une durée de 3 ans (premier CLS puis 5 ans) * Suite à l'écriture du CLS : Mutualisation des instances décisionnaires avec la Convention Territoriale Globale dans une approche transversale, cohérente et collaborative			
<b>Moyens nécessaires</b>			
<b>Services mobilisés - acteurs locaux</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Acteurs financiers</b>	
CCLPA : mobilisation d'un coordinateur du CLS (0,5 ETP), SISA, DAC (dispositif d'appui à la coordination) Ouest 27	ARS, CAF, DSDEN, MSA, Région, CD 27	ARS, CCLPA	
<b>Calendrier prévisionnel</b>			
* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024 * Prise de poste du coordinateur du CLS : janvier 2025 * Lancement du COPIL d'élaboration du CLS : 1er semestre 2025			
<b>Evaluation</b>			
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Conditions de réussite</b>	
* élaboration du diagnostic * mise en place des actions du CLS * participation à la CPTS	* les habitants s'inscrivent dans leur parcours de soin : prévention, premier et second secours * un réseau construit entre les professionnels de santé	* recrutement d'un coordinateur * implication des autres institutions signataires (cohérence territoriale et des actions)	

	Fiche projet n°3. Organiser des évènements favorisant l'accès aux services		FP3.A7
	Intitulé de l'action n°7. Organiser des forums et des semaines à thèmes à rayonnement intercommunal		
<b>Changement n°1</b>	<b>Changement n°3</b>	<b>Changement n°4</b>	<b>Changement n°5</b>
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.	Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.
<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>	<b>Changement intermédiaire</b>
2.2 Les habitants identifient les ressources et acteurs du territoire afin de renforcer leur pouvoir d'agir (coordination)	2. Les professionnels coopèrent afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants	3. Les habitants, quel que soit leur âge ou leur situation, disposent des moyens nécessaires pour être acteurs de leur parcours de vie	1. Les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux mutualisent leurs connaissances et leurs moyens pour contribuer au changement visé
<b>Eléments de diagnostic</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Absence d'évènement "festifs et rassembleurs" en faveur d'une dynamique locale et de la promotion du territoire</li> <li>* Territoire étendu impliquant des difficultés de mobilités</li> <li>* Offre culturelle (+ infrastructures) plutôt restreinte...</li> <li>* Pas de coordination de la vie associative</li> <li>* Manque de valorisation et de reconnaissance des compétences et plus value du tissu associatif local</li> <li>* Pas de structure d'animation de la vie sociale / Tiers lieu</li> <li>* 260 associations référencées par les offices de tourisme en 2023 dont 60 associations financées par la CC (axe jeunesse et culture)</li> <li>* Environ 50% des communes ont un club senior</li> </ul>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Valoriser la proximité et la diversité des acteurs locaux</li> <li>* Favoriser la coopération des partenaires et acteurs locaux</li> </ul>			
<b>Descriptif de l'action</b>			
<b>1. Animer/coordonner les forums des associations du territoire</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Définir des thématiques</li> <li>* Dates, communication, lieux</li> </ul>			
<b>2. Proposer des semaines à thèmes (assos, institutions,...) à rayonnement intercommunal</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* se saisir des évènements nationaux type semaine de la petite enfance, semaine bleue, journée nationale droits des femmes, autisme, "sport ma santé", numérique, Journée de l'Europe et semaine des langues, évènements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques,...</li> <li>Ex : Anim'Ma Nature (troupes, écoles, spectacle,...)</li> <li>* festival de la petite enfance, jeunesse et parentalité (programmation culturelle polyvalente à construire avec les acteurs du territoire)</li> </ul>			
<b>3. Organiser une tournée "Ville à joie"</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>15 dates sur 8 communes :</li> <li>* commerces, des services de santé, des services publics et plein d'autres intervenants dans les villages où ils ne passent plus.</li> <li>* restauration, buvette et une place réservée aux producteurs locaux</li> <li>* Une étude territoriale avec des questionnaires distribués pendant l'évènement sur les besoins des habitants, des tests de futurs services...</li> </ul>			
<b>4. Organiser des évènements intercommunes</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* cafés mobiles, soirées jeux, bal populaire, fêtes des villages, "intervillage", caravane artistique,...</li> </ul>			
<b>5. Organiser/renouveler des forums santé sur le territoire</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rendre visible l'offre</li> <li>* Faire venir des acteurs qui n'interviennent pas sur le territoire aujourd'hui (ex. planeth patient)</li> </ul>			
<b>Moyens nécessaires</b>			
<b>Services mobilisés - acteurs locaux</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Partenaires financiers</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>CCLPA (tous les services)</li> <li>* Communes (+ élus)</li> <li>* Institutions</li> <li>* DAC Ouest 27 (Dispositif d'appui à la coordination), SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires), Institutions + opérateurs du territoire</li> <li>* Associations,</li> <li>* Etablissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caf, MSA, CD27, DSDEN, ARS, Services de l'Etat dans l'Eure, Région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LEADER, Caf, MSA</li> </ul>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en place des réseaux d'acteurs à partir de sept 2024 (Fiche projet 2 : Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération. Actions de 3 à 6)</li> <li>* Démarrage des actions - printemps 2025</li> </ul>			
<b>Evaluation</b>			
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Conditions de réussite</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* organisation de premiers évènements au printemps 2025 (tournée ville à joie, semaines thématiques,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* une offre locale davantage mise en valeur</li> <li>* des acteurs locaux qui ont davantage connaissance des financements</li> <li>* Nbre d'évènements à l'échelle interco organisés</li> <li>* Nbre de participants, nbre d'acteurs impliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Implication des communes</li> <li>* Financement des évènements (y compris CCLPA)</li> </ul>	

	Fiche projet n°4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires	FP4.A11
	Intitulé de l'action n°11. Développer et renforcer les projets à l'initiative des jeunes	
<b>Changement n°4</b>		
Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.		
<b>Changement intermédiaire</b>		
2. Les acteurs du territoire coopèrent pour apporter des réponses adaptées aux habitants		
<b>Eléments de diagnostic</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* 3 accueils jeunes répartis de façon stratégique en proximité des collèges</li> <li>* Capacité d'accueil : 8 places par secteur soit 24 places --&gt; locaux inadaptés pour répondre à l'ensemble des demandes des familles (ex. sur le secteur de Saint-Georges-du-Vièvre, 56 demandes restées en attente)</li> <li>* Des ateliers éducatifs menés dans les 3 collèges partenaires</li> <li>* Activités pendant les mercredis, les vacances scolaires (+ mini-séjours) et les soirées/samedis</li> <li>* Projet passerelle : CM1/CM2</li> </ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Agir sur le déterminisme social des jeunes en les rendant acteurs de leur parcours</li> <li>* Favoriser l'autonomie des jeunes par des projets citoyens</li> </ul>		
<b>Descriptif de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Développer et conserver les actions en direction de la jeunesse</b></li> <li>* Conserver et développer le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), PRE (programme de réussite éducative)</li> <li>* mini-séjours 11-17 ans</li> <li>* chantiers jeunes bénévoles (ex. restauration d'une mare naturelle)</li> <li>* projets jeunes</li> <li>* chantiers jeunes/participation intergénérationnelle</li> <li>* Développer un salon littéraire impliquant les jeunes du territoire</li> <li>* Activités de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) : contribuer à la formation du jeune citoyen par le développement de la responsabilité, du civisme, de l'autonomie au travers de la pratique d'activités physiques, sportives, d'activités socioculturelles (développées sur le territoire sur le secteur de Saint-Georges du Vièvre notamment)</li> <li>* <b>Développer les projets à l'initiative des jeunes</b></li> <li>* Permettre à des jeunes de construire leur séjour autonome</li> <li>* Conseil communautaire des jeunes</li> <li>* Appel au volontariat citoyen dans les projets (ex. de contrepartie. Bafa/permis citoyen)</li> </ul>		
<b>Moyens nécessaires</b>		
<b>Services mobilisés - acteurs</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Acteurs financiers</b>
Service enfance jeunesse orientation (SEJO), pôle environnement, tourisme, Mission locale (MILOE), Fédération des foyers ruraux de l'Eure (FDFR27), acteurs locaux selon projet (structures d'accueil du handicap, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, ...), communes, USEP	CAF, MSA, CD27, DSDEN, Région Normandie	CCLPA, MSA, CAF, LEADER...
<b>Calendrier prévisionnel</b>		
Conserver et développer les projets pendant toute la durée de la convention		
<b>Evaluation</b>		
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Conditions de réussite</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* coopération entre les communes, les acteurs locaux et les jeunes</li> <li>* prise en compte des jeunes dans les initiatives citoyennes</li> <li>* rédaction d'un projet pédagogique commun aux 3 accueils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* nombre de projets portés par les jeunes</li> <li>* développement et maintien des capacités d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* implication des équipes d'animation</li> <li>* implication des élus</li> </ul>

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services	FP5.A16
	Action n°16. Soutenir la création de structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	
<b>Changement visé fin de projet</b>		
n°3 : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.		
<b>Changement intermédiaire</b>		
n°2 : Les professionnels coopèrent afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants		
<b>Éléments de diagnostic</b>		
<p>La réflexion autour des modes d'accueil remonte à 2018, suite à la fusion des 3 EPCI, lorsqu'élus, techniciens et partenaires ont élaboré un diagnostic, repéré les attentes et les enjeux liés aux problématiques du territoire autour des questions de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Des besoins en matière d'accueil ont été repérés et priorisés afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* De diversifier et développer l'offre d'accueil permettant aux familles du territoire d'avoir le choix dans les structures d'accueil garantissant une continuité éducative</li> <li>* De développer des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de proximité et accessibles géographiquement et financièrement.</li> <li>* De développer deux pôles Enfance Jeunesse (PEJ) comme lieux de référence intégrant pour chaque structure : EAJE, Relais Petite Enfance (RPE), Accueil collectif de mineurs (ACM), salle ados et bureaux administratifs.</li> </ul> <p>Suite à l'actualisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement de la CTG 2024-2028, on constate que les besoins en matière d'accueil se sont amplifiés bien que des projets structurants (privés) aient vu le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Ouverture de 2 micro-crèches privées de 12 places sur le secteur de Cormeilles/Epaignes, une MAM à St Pierre de Cormeilles--&gt; pas d'offre sur les secteurs de Thiberville et Saint Georges du Vièvre (STGV).</li> <li>* Locaux souvent partagés et/ou exiguës ne permettant pas de répondre aux besoins et posent un souci d'équilibrage territorial (RPE d'Epaignes, accueils enfance et ado dans les locaux scolaires...), alors que ces effectifs d'accueil augmentent chaque année (enfance et ado)</li> <li>* Le nombre d'assistantes maternelles en activité continue de diminuer progressivement alors que le nombre de demandes d'accueil augmente</li> </ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
* Création de lieux d'accueils collectifs de mineurs concourant au développement des modes d'accueil et à l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire		
<b>Descriptif de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Construction de deux pôles enfance jeunesse intégrant chacun un EAJE PSU (Prestation de service unique de la CAF), le RPE, l'accueil de loisirs, une salle ados et les bureaux administratifs sur le secteur de Thiberville et Cormeilles/Epaignes,</li> <li>* Construction d'un EAJE sur le secteur de St Georges du Vièvre (agrandissement du PEJ de STGV),</li> <li>* Réflexion d'intégrer des places AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) dans les futurs accueils.</li> </ul>		
<b>Moyens nécessaires</b>		
<b>Services mobilisés - acteurs locaux</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Partenaires financiers</b>
Service enfance jeunesse orientation (SEJO), Communes d'implantation (élus), associations, usagers, France Travail (pour AVIP), CD 27 (PMI)	CAF, Etat, MSA, CD 27	CAF (PSU, Bonus CTG et Bonus trajectoire de développement...), MSA, Etat, CCLPA
<b>Calendrier prévisionnel</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024</li> <li>* Mise en place d'un COPIL et lancement de l'étude de faisabilité (Assistance à maîtrise d'ouvrage) : 1er semestre 2025</li> <li>* Maîtrise d'œuvre : 2e semestre 2025</li> <li>* Démarrage des travaux : 2026</li> </ul>		
<b>Evaluation</b>		
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Conditions de réussite</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>*Équilibrage territorial et diversification des modes d'accueil</li> <li>* Attractivité et réponse aux besoins des nouveaux ménages</li> <li>* Amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Harmonisation des projets d'établissement sur l'ensemble du territoire</li> <li>* Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire</li> <li>*Création de places PSU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Charges de fonctionnement à déterminer avec les financements</li> <li>* Recrutement nécessaire pour les EAJE (4 personnes/EAJE de 12 places) --&gt; équipe intégrée au SEJO de la collectivité (intégration des agents et réorganisation du service à prévoir)</li> <li>* PEJ et secteurs ados : pas de recrutement à prévoir car service existant</li> </ul>

### **1. Le pilotage stratégique**

Le pilotage stratégique a pour mission de suivre l'évolution de la convention et de s'assurer des engagements pris lors de sa signature.

Présidé par la CCLPA et la CAF de l'Eure, le Comité de pilotage est composé de :

- Président de la CCLPA et les vice-présidents de compétence,
- Un ou des représentants de la CAF de l'Eure,
- Un ou des représentants de la DSDEN,
- Un ou des représentants de la MSA,
- Un ou des représentants de l'ARS,
- Un ou des représentants de la Région,
- Un ou des représentants de l'Etat.

Le contrat comprend aussi des partenaires, qui contribuent à la mise en œuvre de la CTG mais n'en sont pas signataires. Le comité de pilotage pourra être complété par les représentants de partenaires stratégiques et de nouveaux partenaires signataires notamment le Conseil Départemental de l'Eure.

Il pourra être assisté des directions des services concernés et de l'agent en charge de la coordination et du suivi de la CTG.

Il a vocation à se réunir au moins une fois par an, afin d'évaluer les actions passées et d'en mesurer l'impact et valider le plan d'action annuel à venir.

### **2. Le pilotage organisationnel**

L'animation et le suivi de la CTG seront assurés par un(e) chargé(e) de coopération globale.

Par ailleurs, un COTECH aura pour mission de suivre la CTG et de participer à son animation sur l'intercommunalité. Celui-ci est composé du chargé de coopération global, des chargés de coopération thématique (petite enfance, enfance/jeunesse), des techniciens des institutions signataires et de la direction générale adjointe de la CCLPA.

Ce comité se réunit tous les trois mois, afin de nourrir une vision transversale de la CTG et aborder sa déclinaison sur le territoire, en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

Il sera également chargé d'animer les différents temps de travail thématiques de la CTG, mais aussi d'animer la démarche d'évaluation.

#### Les chargés de coopération

La CCLPA bénéficie de 2 ETP de chargés de coopération contractualisés et soutenus par la CAF, au travers de 1 poste de chargé de coopération globale à temps plein et de 2 postes de fonction de coopération thématique à mi-temps :

- Le chargé de coopération « petite enfance »,
- Le chargé de coopération « enfance/jeunesse »,
- Le chargé de coopération globale.

La procédure de financement des fonctions de coopération CTG fait l'objet d'un travail de projection et d'évaluation annuelle à travers les feuilles de routes prévisionnelles et les bilans N-1 fournis par la collectivité. Ces éléments seront soumis chaque année de la convention à la validation d'un comité de pilotage interne Caf, afin de vérifier l'effectivité des fonctions financées.

## **ANNEXE 5 : EVALUATION**

Cette évaluation, validée par le comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Des évaluations annuelles seront réalisées sur la base d'indicateurs validés par les deux parties.

Les indicateurs d'évaluation devront intégrer la dimension participative des habitants et partenariale.

Le processus d'évaluation est un cheminement. Il doit se faire tout au long de la démarche, avec des points annuels permettant d'éventuelles réorientations des actions. L'évaluation portera sur les grandes priorités ciblées pour la CTG, citées dans cette convention, ainsi que sur l'analyse de l'ensemble des indicateurs des fiches action.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023  
Reçu en préfecture le 15/12/2023  
Publié le   
ID : 027-200066017-20231214-2023156-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de l'Eure**

Délibération n° 2023/156

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 14/12/2023

Date de convocation : 01/12/2023

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Etaient présents : E. VIQUESNEL - P. BUCAILLE - JL. SIX suppléant de JL. HIE - B. LETELLIER, suppléant de F. JOURDAN - G. LARCHER - P. CAUCHE - S. HUNOST - R. LAFFAY - MP. LEBLANC - C. VILLEY - M. CARON - R. LEGAY - H. MORIN - JN. JOUBERT - P. LEGROS - P. MARMION - D. TREFOUEL - R. SIMON, suppléante de T. PARREY - JP. FAUVILLE - J. DUVAL - C. JOUAS - M. MORDANT - A. VALENTIN - G. SEBIRE - JP. ELOU - C. VERKINDER - M. PARIS TOUQUET - P. TOUZE - F. DELABRIERE - M. DESCHAMPS - P. LEROUX - G. LAINEY - I. SIMON - G. DE DRYVERD - D. DELABRIERE - J. ENOS - M. LAUNAY - L. VERMEULEN - JC. BEAUCHE - JC. QUESNOT - E. LEROUX - S. DUVAL - J. HAMELET - J. DORLEANS - C. THILLAYE - AM ROELENS - C. LEFEBVRE - R. PEUFFIER - JP. CAPON - C. FAMERY - G. PARIS - M. BREQUIGNY - MF. LARROQUELLE - H. RICHARD LECUYER - V. CAREL - JC. HAROU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N. THURET donne pouvoir à R. LAFFAY.

J. DUCLOS donne pouvoir à E. LEROUX

J. LESAULNIER donne pouvoir à H. MORIN

J. VAREA NAVARRO donne pouvoir à MF LARROQUELLE

Absents excusés : JC. TOUTAIN - K. TILMANT - V. LEBOCEY - C. MESNIERES -

JC. TESTU - A. MECHOUD - F. CHARTIER - J. GARANCHER - JF. DRUMARE

---

**AFFAIRES GENERALES**  
**Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Monsieur le Président présente au conseil communautaire l'échéance du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) en juin 2024.

Pour rappel, la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure ont signé une CTG en décembre 2020 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), sur la base d'un diagnostic partagé. Le service Enfance Jeunesse Orientation (EJO) avait piloté sa mise en œuvre.

La CTG, convention cadre, est une démarche pluriannuelle (5 ans) qui vise à renforcer l'attractivité et la spécificité de la Communauté de Communes en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. La CTG est portée par les élus locaux, la CAF de

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 027-200066017-20231214-2023156-DE

l'Eure, les institutions co-signataires et animée par la chargée de coopération avec les deux chargés de coopération thématique enfance – jeunesse. Elle se veut :

- Stratégique : elle vise à élaborer un Projet Territorial (Projet Educatif Social Local – PESL) dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- Partenariale et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'impliquent dans la CTG (ARS, CAF, Département, Education Nationale, Préfecture, MSA,...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations, services communaux) ;
- Transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la CAF, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La CTG vise à éviter l'approche « en silo » des services aux familles. Il s'agit d'un contrat multithématiques qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi la santé, le logement, l'intergénérationnel, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

**Considérant** la validation du Comité de pilotage du 20 novembre 2023 des 5 axes et changements visés à 5 ans, issus du diagnostic partagé, suivants :

1. *Solidarité et pouvoir d'agir, animation de la vie sociale : Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.*
2. *Mobilité : Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.*
3. *Accès aux droits : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.*
4. *Egalité des chances et ouverture culturelle : Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.*
5. *Prévention santé et qualité des soins : Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.*

Monsieur le Président propose :

- **De valider** les axes et les changements visés pour la période de la Convention Territoriale Globale 2024-2028
- **D'autoriser** la signature de la Convention Territoriale Globale 2024-2028
- **D'autoriser** la signature de tous les documents administratifs et financiers afférents à la Convention Territoriale Globale 2024-2028

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** les axes proposés par le Président
- **Accepte** de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que tous les documents administratifs et financiers afférents à celle-ci.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
E. LEROUX

